

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL

DES SÉANCES DU 8 NOVEMBRE 1994



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 6579

2^a séance 6605

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(57^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 8 novembre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

1. **Loi de finances pour 1995 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6581).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

- M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les départements d'outre-mer.
- M. Léon Bertrand, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les départements d'outre-mer.
- M. Gaston Flosse, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les territoires d'outre-mer.
- M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les territoires d'outre-mer.

M. Pierre Micaut, rapporteur pour avis de la commission de la production.

- MM. Henry Jean-Baptiste,
André Thien Ah Koon,
Gaston Flosse,
François Asensi,
Frédéric Jalton,
Gérard Grignon,
Paul Vergès,
Philippe Chaulet,
Ernest Montoussamy,
Camille Darsières,
Jean-Paul Virapoullé,
M^{me} Christiane Taubira-Delannon,
MM. André-Maurice Pihouée,
Kamilo Gata.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 6603).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1995

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n^{os} 1530, 1560).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les départements d'outre-mer.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, je me faisais l'écho, dans mon rapport de l'an dernier, du cri d'alarme lancé par le rapport du XI^e Plan qui évoquait pour l'outre-mer les risques d'un scénario « fil de l'eau » ou « catastrophe » à l'horizon de 1996.

Aujourd'hui, je suis rasséréiné car le Gouvernement est passé aux actes et a pris des mesures courageuses pour s'attaquer aux maux structurels dont souffre l'outre-mer.

Cette action s'est traduite en particulier par la loi du 25 juillet 1994, dite loi Perben, tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, pari courageux et nécessaire redonnant une ambition à la politique sociale de ces départements.

Aussi l'année 1995 sera-t-elle une année de transition vers la mise en place des structures issues de la loi Perben.

Dans cette perspective, je ne peux que me féliciter de devoir analyser un budget qui, s'il est un budget de transition, consacre la priorité reconnue à l'emploi et à l'insertion outre-mer, tout en maintenant un effort soutenu d'investissement.

L'ensemble des dépenses de l'Etat en faveur des départements et territoires d'outre-mer s'élève à 41,7 milliards de francs en 1994, dont 36 milliards de francs de dépenses civiles. Dans ce cadre, le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer ne représente avec 2 448 millions de francs qu'une petite partie de l'effort du pays en faveur de l'outre-mer.

Dans cette perspective, la loi du 25 juillet tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon présente une importance particulière, car elle prévoit entre autres la création d'un fonds pour l'emploi qui, dès le projet de loi de finances, est doté de 135 millions de francs mais verra cette somme considérablement majorée grâce à des opérations de transfert en cours d'exercice.

Il permettra d'individualiser les crédits consacrés au financement des dispositifs spécifiques de lutte pour l'emploi à travers un chapitre budgétaire où figureront les crédits consacrés à ce fonds, correspondant à la charge budgétaire représentée par les bénéficiaires du RMI, les contrats emploi-solidarité et les contrats de retour à l'emploi.

Ces crédits seront ventilés par un comité de gestion, associant les élus des DOM, qui sera coprésidé par les ministres en charge du travail et des DOM, et qui aura pour charge de répartir les fonds destinés aux rémunérations des contrats emploi-solidarité, des contrats d'insertion par l'activité, des contrats d'activité en entreprise, et de déterminer les versements aux agences départementales d'insertion de la part de la créance de proratisation du RMI consacrée au financement des programmes départementaux d'insertion.

En ce qui concerne le fonctionnement, il convient de noter en particulier une mesure nouvelle de 3,01 millions de francs correspondant au complément de rémunération des agents des préfectures des DOM, et une mesure nouvelle de 7 millions de francs au titre du service militaire adapté correspondant à la création d'une section à la Réunion, avec quarante-trois emplois. Votre rapporteur tient à souligner combien l'apport du SMA constitue un concours précieux pour les collectivités d'outre-mer.

Le projet de loi de finances pour 1995 prévoit aussi une subvention de 60 millions de francs destinée à l'ANT, l'association nationale pour l'insertion et la protection des travailleurs d'outre-mer, outil précieux pour l'insertion en métropole des originaires des DOM : 80 p. 100 de ce crédit sont destinés au financement des dépenses de fonctionnement et 17 p. 100 aux dépenses d'intervention.

A la différence des années antérieures, la subvention de l'Etat permettra de couvrir 90 p. 100 des charges de personnel, grâce à une diminution de ces dernières de 40 p. 100 en deux ans qui traduit l'effort de redressement entrepris par le Gouvernement vis-à-vis d'un organisme au bord de la faillite en 1993.

L'année 1994, qui a été celle du redressement, a permis à l'ANT d'accueillir sur les huit premiers mois de l'année 1 613 personnes, ce qui marque une évolution positive par rapport à 1993 où elle avait réduit de 36 p. 100 son volume d'activité. Je me félicite que l'ANT ait réorienté son activité vers l'insertion professionnelle, ce qui correspond à sa vocation première, l'accompagnement social ne devant être que subsidiaire.

Le FIDOM, fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer, bénéficiera en 1995 d'une enveloppe de 443 millions de francs en autorisations de programme et de 438 millions de francs en crédits de paiement.

L'Etat consacrera 6,2 milliards de francs aux contrats de Plan et aux contrats de ville, dans le cadre du XI^e plan, dont 4 milliards dans les départements d'outre-mer, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, 0,7 milliard dans les collectivités territoriales, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte, et 1,5 milliard dans les territoires d'outre-mer, Polynésie française et Wallis-et-Futuna, sans compter l'effort particulier entrepris depuis 1990 en faveur de la Nouvelle-Calédonie, qui se poursuit, en application des accords de Matignon, et ce qui représente un quasi-doublement des crédits inscrits par rapport au plan précédent.

Outre l'accroissement du volume des crédits permettant la poursuite des actions engagées précédemment, ce plan traduit des orientations nouvelles. Ainsi, l'environnement - collecte et traitement des eaux usées et des déchets - sera désormais pris en compte.

La priorité accordée à la politique du logement est renforcée. Dans les départements d'outre-mer, l'Etat va aider les collectivités à constituer des réserves foncières et à viabiliser des terrains destinés au logement social. Dans les territoires d'outre-mer, seront accélérés les programmes de construction de logements sociaux.

Le souci de cohésion sociale sera largement pris en compte par les crédits affectés, d'une part, à la formation professionnelle et à l'emploi et, d'autre part, à la mise en œuvre de contrats de ville : douze sites dans les DOM, un à Mayotte, un en Polynésie, un en Nouvelle-Calédonie.

Il est prévu un doublement des fonds structurels de l'Union européenne en faveur des départements d'outre-mer, reconnus prioritaires, - 1,7 milliard d'écus, soit 11,2 milliards de francs - ce qui représente globalement pour les collectivités un apport de 17,4 milliards de francs publics qui devrait permettre un bond en avant favorisant le redémarrage de l'économie et contribuant à combler les retards d'équipement.

Toutefois, dans son rapport sur l'exécution du budget pour 1993, la Cour des comptes note que, « au budget des DOM-TOM, les rattachements de fonds de concours provenant du fonds social européen s'opèrent avec d'importants retards et s'appliquent à des opérations datant parfois de deux ans ». Il serait souhaitable que le Gouvernement veille à ce que cette situation cesse.

Le poids des prestations sociales est déterminant pour l'économie des DOM, ce qui a conduit le Gouvernement à entreprendre une réforme de fond à travers la loi du 25 juillet 1994 que j'évoquais précédemment.

En 1993, l'augmentation des allocataires a été plus forte en métropole que dans les DOM : 696 592 foyers en métropole au 31 décembre 1993 bénéficiaient du RMI, ce qui correspond à une augmentation de 21,1 p. 100, contre 96 355 foyers dans les DOM à la même date, soit une augmentation de 0,2 p. 100.

Les effectifs des bénéficiaires du RMI dans les DOM sont donc stabilisés en 1992, mais cela est dû, pour une grande part, à l'alignement des allocations familiales, ainsi qu'à l'effort important fait en matière d'insertion grâce au recours aux contrats emploi-solidarité.

Toutefois, la tendance s'est inversée depuis 1993 : avec 96 355 bénéficiaires au 31 décembre, le niveau de décembre 1992 était de nouveau atteint et même légèrement dépassé. Les prévisions pour 1994 sont pessimistes puisqu'elles font état de 108 000 allocataires.

Je ne peux qu'espérer que le pari courageux que constitue la loi du 25 juillet 1994 aidera à trouver une solution à ce problème.

Cette loi vient d'étendre l'allocation pour garde d'enfants aux DOM à compter du 1^{er} janvier 1995.

L'engagement gouvernemental de 1991, consacré par la loi, portait sur les seules allocations familiales et non sur l'ensemble des prestations. Le gouvernement actuel a tenu à honorer dès le 1^{er} juillet 1993 cet engagement, mais il est apparu que la logique de l'alignement trouve ses limites dans les spécificités des départements d'outre-mer.

C'est pourquoi la loi n'a pas étendu l'allocation parentale d'éducation aux départements d'outre-mer, mais a prévu à l'article 6 que les caisses d'allocations familiales percevraient une quote-part des ressources engagées en France métropolitaine pour le paiement de l'allocation parentale d'éducation. C'est une somme de 300 millions de francs environ qui est ainsi mise en réserve pour déterminer les actions possibles pour les familles.

Si les départements d'outre-mer bénéficient d'appréciables avantages du fait de leur appartenance à la Communauté, ils connaissent aussi certaines contraintes.

Les avantages que retirent les départements d'outre-mer proviennent des différents programmes européens de développement qui prennent en compte leurs intérêts propres. Il s'agit, d'une part, des cadres communautaires d'appui, élaborés contractuellement entre la France et la Communauté, et, d'autre part, des programmes d'initiatives communautaires, conçus directement par la Commission. Dans les faits, la pratique partenariale entre la Communauté, les régions d'outre-mer et la République a rapproché ces différents programmes.

L'augmentation considérable des fonds structurels a conduit au doublement des crédits communautaires pour les DOM entre 1987 et 1992, puisqu'ils ont représenté plus de 6 milliards de francs pour la programmation 1989-1993. Avec les contributions nationales et régionales, ce sont près de 12,6 milliards qui ont ainsi été mobilisés. Pour la programmation 1994-1999, les montants financiers négociés et obtenus auprès de la Commission européenne sont quasiment doublés.

Je m'étais inquiété l'an dernier de la diminution des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer. Les perspectives offertes par le projet de loi de finances pour 1995 m'apparaissent très encourageantes, moins par l'effort budgétaire de l'Etat tel que le doublement des crédits consacrés aux contrats de Plan, que par la mise en œuvre de politiques qui visent à s'attaquer aux problèmes structurels auxquels sont confrontés les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales. Aussi ne pouvais-je que proposer à la commission des finances l'adoption des crédits des départements d'outre-mer.

La politique mise en place par la loi Perben du 25 juillet 1994, relative à l'insertion, l'emploi et le logement social, constitue un pari audacieux sur l'avenir, un avenir qui ne repose pas uniquement sur une économie vivant des transferts de la métropole mais sur une société qui aura su développer des richesses par l'utilisation la meilleure de ses potentialités et par une meilleure insertion des départements et collectivités territoriales dans l'économie de la zone géographique où ils sont situés.

Dans cette perspective, la politique conduite par l'Etat ne peut l'être qu'en étroite collaboration avec les collectivités locales, qui sont en train de rétablir l'équilibre de leurs finances, en s'appuyant d'abord sur leurs propres moyens.

Au-delà des considérations financières, votre rapporteur souhaite que la perception que les métropolitains ont de nos compatriotes de l'outre-mer évolue. Trop fréquemment, les médias considèrent les DOM-TOM comme des « danseuses de la République ». Or la présence française outre-mer doit être considérée comme une chance pour notre pays.

M. André Thien Ah Koon. Très bien !

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. C'est une chance pour son rayonnement culturel, mais également pour son économie, car les départements et les collectivités territoriales peuvent constituer des plates-formes permettant de développer les exportations françaises vers les pays qui leur sont proches, en particulier dans les domaines du tourisme et de l'agroalimentaire.

Dans cette perspective, leur appartenance à l'Union européenne ne doit pas être vécue comme un handicap mais comme une chance car l'analyse développée à propos de la France est également valable dans la perspective de la construction européenne.

La commission des finances, mes chers collègues, vous propose d'adopter les propositions du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Léon Bertrand, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les départements d'outre-mer.

M. Léon Bertrand, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, les chiffres de votre budget ayant été excellemment analysés par le rapporteur spécial de la commission des finances, cela me permettra de me consacrer aux questions juridiques et administratives qui relèvent davantage du ressort de la commission des lois.

Néanmoins, je voudrais dire que, si nous étions préoccupés davantage par le souci de la rigueur financière que par celui du contrôle du bon emploi des fonds publics, nous n'aurions que des sujets de satisfaction, ou presque, à la lecture du projet de budget pour les départements d'outre-mer. En effet, en dehors de l'administration centrale, que de diminutions de crédits !

Toutes les lignes du chapitre 46-94, consacré à l'action sociale et culturelle, sont en baisse, dont les crédits de l'ANT, de même que celles du titre V, consacré aux investissements exécutés par l'État. Sont également en diminution, au titre VI, tous les chapitres du fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer : moins 3,2 p. 100 pour la section générale, gérée par l'État, et moins 41,2 p. 100 pour les sections décentralisées. Sans parler du fascicule de l'outre-mer qui est en baisse de 72 p. 100 - moins 76 p. 100 pour les crédits du compte spécial du trésor consacré à des actions de développement dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales d'outre-mer !

Une sorte de timidité dans l'aveu de cette rigueur a d'ailleurs conduit les experts à transformer, par une sorte d'alchimie comptable, certaines diminutions en augmentations : ainsi, la création d'un fonds pour l'emploi permet au titre IV d'enregistrer une forte progression, tandis que le regroupement des crédits du FIDOM et du FIDES au titre VI permet de présenter celui-ci en accroissement.

Mais au-delà des chiffres, c'est surtout l'utilisation des crédits qui nous préoccupe. A ce propos, les observations que nous avons faites l'an dernier sur certains circuits administratifs inadaptés ne semblent pas avoir encore

porté leurs fruits. Ainsi, l'écart entre les crédits de paiement et les autorisations de programme du FIDOM n'a pas été réellement comblé, sinon au moyen d'un nivellement par le bas, puisque ces dernières sont en baisse pour 1995.

Tout aussi préoccupante nous apparaît la procédure de délégation et d'engagement des crédits du FIDOM, qui ne favorise pas le choix le plus judicieux des opérations, les trésoriers des départements d'outre-mer étant conduits, sous l'avalanche des dossiers en fin d'exercice, à accepter ce qu'ils avaient refusé quelques mois plutôt. Il s'agit là d'un problème de coordination administrative qui n'a pas été résolu.

Ce problème nous amène d'ailleurs à réfléchir sur le rôle de votre ministère, rôle que le Premier ministre a tenu à conforter par la circulaire du 6 avril dernier, en rappelant que vous êtes chargé d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale outre-mer et que vous devez être associé aux actions et aux initiatives des autres ministères lorsqu'elles ont une incidence là-bas.

Comment effectuer cette coordination sans qu'il y ait double emploi ? Comment simplifier le traitement des dossiers, alors que celui-ci est plutôt compliqué par l'existence d'une double structure administrative, celle de l'outre-mer étant elle-même divisée en deux directions - l'une partagée en secteurs géographiques, l'autre partagée par secteurs d'activité - qui, semble-t-il, ne fonctionnent pas toujours en parfaite coordination. Vous avez pris conscience de ce problème, monsieur le ministre, puisque vous avez entrepris de procéder à une réforme dont vous nous avez déjà donné un aperçu au cours de votre audition par la commission des lois.

Toujours est-il que la place de l'outre-mer, dont on a parfois le sentiment qu'il est oublié au profit d'une vue hexagonale - ou même parisienne - des choses, a fait l'objet d'un rappel à l'ordre que l'on espère salutaire. J'en rappelle les termes : « L'éloignement géographique, d'une part, les particularités humaines, sociales, culturelles de leur situation, d'autre part, inspirent à nos compatriotes d'outre-mer un sentiment d'isolement compréhensible ; il ne doit pas être accru par l'indifférence de l'administration métropolitaine à l'égard de leurs problèmes concrets et quotidiens. »

Ces problèmes concrets et quotidiens, nous avons pu les mesurer sur place, l'an dernier, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane et, cette année, à la Réunion et à Mayotte : vous en trouverez une analyse dans les avis budgétaires de la commission des lois de cette année et de l'an dernier.

Pour l'heure, je me bornerai à mentionner certains problèmes spécifiques, qui sont parfois masqués par une vision globale. Ainsi, à la Réunion, au-delà de l'enchaînement dramatique chômage-alcoolisme-drogue-délinquance, on observe un problème de violence et d'explosion sociale lié au surpeuplement des logements : il n'est pas rare, dans certaines cités, où l'environnement est pourtant parfois plus vivable que celui de certaines banlieues, que quinze personnes partagent le même appartement. Les habitants des quartiers des Camélias, de Vauban ou du Chaudron, quartiers rendus célèbres par les émeutes de 1991 et 1992, souffrent de ce surpeuplement et de la faiblesse des structures d'accueil.

Autres problèmes, dont la responsabilité incombe à la fois à l'action de l'administration locale et au manque de développement et qui ne peuvent que frapper le visiteur : celui de l'asphyxie de Saint-Denis aux heures de pointe et celui de la quasi-paralysie de la circulation entre le Nord et le Sud. Où en sont les projets de transports en

commun ? Prend-on conscience de la fragilité de l'aménagement du territoire si ces problèmes ne sont pas résolus ?

A l'heure où un espoir est autorisé avec la possibilité pour les personnes privées d'emploi de trouver une activité, seul moyen de nature à leur redonner leur dignité, il ne faudrait pas que d'autres causes de troubles fassent obstacle à l'effort engagé.

A ce sujet, monsieur le ministre, nous aimerions que vous nous parliez de la mise en œuvre de la loi du 25 juillet 1994 - votre loi - tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte, texte qui, élaboré en concertation avec les élus et reprenant certaines de leurs suggestions, suscite beaucoup d'espoir.

Cette loi prévoit la mise en place dans chaque département d'une agence d'insertion habilitée à conclure avec les bénéficiaires du RMI des contrats d'insertion par l'activité, les titulaires de ces contrats devant être affectés à des tâches d'utilité sociale. Cette loi invite également l'État à conclure avec les employeurs des conventions ayant pour objet de favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI, des chômeurs de longue durée et des personnes handicapées. Par ailleurs, un fonds pour l'emploi regroupera les financements des actions spécifiques conduites par l'État en faveur de l'emploi. Enfin, sans qu'il s'agisse d'une recette affectée, les sommes produites par l'augmentation de deux points du taux annuel de la TVA seront destinées à compenser l'effet des exonérations prévues.

Ainsi, dès la publication des mesures d'application de cette réforme, se mettra en place dans les DOM un dispositif nouveau tendant à restaurer la notion d'activité. A ce titre, il pourrait constituer une sorte de laboratoire, l'expérimentation préalable pouvant éventuellement, en cas de succès, être étendue au-delà de ces départements. A cet égard, les propos tenus récemment par le directeur général de l'ANPE au sujet de l'emploi en métropole sont particulièrement significatifs, et je les cite : « On n'échappera pas à une réflexion plus large sur les contreparties à demander au chômeur indemnisé. La collectivité n'est-elle pas en droit [...] de lui proposer d'accomplir une tâche d'intérêt général en échange de son indemnisation ? ».

Je n'aurai garde d'oublier les spécificités de la collectivité territoriale de Mayotte, d'ailleurs elle aussi concernée par la loi du 25 juillet dernier.

A Mayotte, ce qui domine tous les problèmes - et ils sont nombreux : absence de réseaux d'assainissement, absence d'eau potable dans les villages de la Grande Terre, insuffisance des services de l'État, absence des entreprises publiques -, c'est le maintien d'une forte croissance démographique, inhérente d'ailleurs aux particularités de la société mahoraise et aggravée encore par l'immigration comorienne. Il faudra bien s'attaquer à ce phénomène, compliqué il est vrai par les relations familiales avec les îles voisines, avant que l'on en arrive à une situation comme celle de la Guyane où les étrangers sont plus nombreux que les Guyanais !

Comment être optimiste quand on constate que les mêmes problèmes se posent, parfois aggravés, à cinq, dix, quinze ans d'intervalle ?

Dans les départements d'outre-mer, le niveau de vie augmente, mais le chômage s'accroît. On importe davantage, mais les comportements se dégradent et la cohésion sociale s'affaiblit. De nouvelles équipes se sont mises au

travail dans certaines collectivités d'outre-mer, dont la population attend beaucoup : puissions-nous ne pas les décevoir.

Élargissant l'horizon de ses réflexions, la commission des lois s'est penchée sur le sort que la Cour de justice des communautés européennes a réservé à deux recours mettant en cause deux aspects fondamentaux de l'activité des DOM-TOM : d'une part, l'octroi de mer ; d'autre part, l'organisation commune des marchés dans l'un des principaux secteurs économiques des Antilles et surtout de la Martinique.

Par l'arrêt Lancry, la Cour a invalidé le « régime intermédiaire » de l'octroi de mer qui s'est appliqué avant l'entrée en vigueur du dispositif institué par la loi de 1992. Les considérations qui ont conduit la Cour à prononcer cette décision ne sont guère rassurantes pour l'avenir, à moins que l'on donne toute sa portée à la déclaration annexée au traité de Maastricht. Nous serions heureux d'avoir votre sentiment sur cette question, monsieur le ministre, car nous sommes persuadés qu'il ne faut pas écarter tout dispositif de taxation au profit d'une généralisation des subventions, qui ferait perdre aux départements d'outre-mer la maîtrise de leur développement et les cantonnerait dans une logique d'assistance qu'ils rejettent.

Je n'insisterai pas sur l'issue de la deuxième affaire, la Cour de justice ayant fort heureusement rejeté le recours de l'Allemagne. Le problème se trouve maintenant porté devant d'autres instances, dont celles de la toute nouvelle Organisation mondiale du commerce au sein de laquelle les États-Unis exercent des pressions très fortes. Ce pays a ouvert une enquête sur ce qu'il qualifie de pratique discriminatoire de l'Union européenne contre les bananes américaines. Mais il ne faudrait tout de même pas oublier que l'une des sociétés américaines qui a demandé cette enquête au Gouvernement américain a pris une participation dans une société antillaise et bénéficie donc de l'organisation commune des marchés ! Tout en nous réjouissant de la part prise par le Gouvernement français dans le succès de cette affaire devant la Cour, nous aimerions avoir également votre sentiment sur les suites qui pourraient lui être apportées.

Monsieur le ministre, c'est sous l'éclairage de l'ensemble de ces observations que la commission des lois a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des départements d'outre-mer. Nous souhaitons que ce vote positif soit considéré comme un encouragement à poursuivre une action dont vous avez posé les premiers jalons et dont nous mesurons toute la difficulté et l'ampleur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Gaston Flosse, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les territoires d'outre-mer.

M. Gaston Flosse, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne consacrerai que quelques instants à l'examen des principales données budgétaires qui caractérisent le projet de loi de finances pour ce qui concerne le ministère des départements et territoires d'outre-mer, et plus précisément les territoires d'outre-mer. Pour des développements plus détaillés, je vous renvoie à mon rapport écrit.

Au-delà des considérations financières, je souhaite évoquer les raisons pour lesquelles les territoires d'outre-mer, comme les départements d'outre-mer, sont importants pour la France.

Je saluerai d'abord l'effort fait par le ministre, M. Dominique Perben, pour respecter les engagements pris vis-à-vis de l'ensemble des territoires, ce qui a conduit, dans une conjoncture nationale difficile, à une augmentation de 2,28 p. 100 de son budget et à la stabilisation de la dérive des années passées en matière de crédits de paiement. En effet, ceux-ci sont, pour la première fois, presque égaux aux autorisations de programme puisque, pour le FIDES, les crédits de paiement et les autorisations de programme sont respectivement de 200 millions et de 202 millions de francs et, pour la Nouvelle-Calédonie, respectivement de 371 millions et 391 millions de francs.

Enfin s'achève la politique des faux-semblants, celle des autorisations sans paiement ! Mais il faudra encore quelques années d'effort, durant lesquelles les crédits de paiement devront être supérieurs aux autorisations de programme, pour que le très lourd retard d'environ 500 millions soit comblé.

Nos concitoyens des territoires d'outre-mer ont besoin de savoir sans ambiguïté ce que la République fait pour eux. Et, à cet égard, je dois une nouvelle fois rappeler que le ministère des DOM-TOM n'est pas le seul ministère qui intervient outre-mer, et que le Parlement doit être en mesure de suivre l'ensemble de l'action du Gouvernement au moment où le budget du ministère des DOM-TOM est examiné. J'avais donc souhaité l'an dernier que ce dernier puisse disposer de moyens renforcés pour pouvoir coordonner l'ensemble des actions du Gouvernement en faveur des DOM-TOM. A défaut, j'avais demandé que nous disposions d'un document récapitulatif.

Je note avec satisfaction que, cette année, le ministère a pu présenter un tableau faisant ressortir l'effort de l'Etat pour chaque département et territoire. Il apparaît dans ce tableau que, en 1995, la Nouvelle-Calédonie devrait recevoir 4 471 millions de francs, Wallis-et-Futuna 318 millions et la Polynésie française 5 073 millions. J'espère que, l'année prochaine, les parlementaires pourront disposer de ces informations un peu plus tôt.

Le budget du ministère et les efforts faits par le ministre en faveur de l'outre-mer montrent que la voie du redressement est ouverte. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demande, au nom de la commission des finances, d'adopter le budget qui vous est présenté.

Je dois par ailleurs vous signaler que la commission des finances avait adopté, à ma demande, deux amendements tendant à valider des délibérations de l'assemblée territoriale. Compte tenu des consultations que j'ai entreprises depuis, à Tahiti et à Paris, ces amendements peuvent être retirés.

En intervenant au profit des Français d'outre-mer, le Gouvernement de la République ne peut se contenter de gérer d'une manière routinière des parcelles de terres disséminées dans toutes les parties du monde. Les peuples d'outre-mer ont besoin de l'affirmation permanente du destin commun qui les fait participer à la vie de la nation. La France ne saurait avoir honte de ce qu'elle a accompli et qui permet aux départements et aux territoires, même lorsqu'ils sont troublés, même lorsque leur développement n'est pas complet, d'être des havres de paix et des zones de prospérité par rapport à leurs voisins. Mais la France doit se donner et doit donner à son outre-mer l'ambition planétaire qui correspond à l'évolution du monde d'aujourd'hui.

Je ne veux pas parler de la seule Polynésie, dont la contribution à la défense de la nation s'est illustrée à plusieurs reprises et continuera à le faire lorsqu'il faudra

achever les expériences nécessaires à notre force de dissuasion. Je souhaite seulement souligner notre effort permanent pour que vive et fonctionne l'autonomie interne, seul contrepoison aux prétendues délices de l'indépendance.

Ayez aussi présent à l'esprit, mes chers collègues, le grand espoir que constitue notre programme de développement sur dix ans, ce pacte de progrès mis au point entre le territoire et l'Etat, et que vous avez confirmé l'an dernier par le vote d'une loi d'orientation. Cela est bien - et j'ai même tendance à considérer que c'est exemplaire - mais ce n'est pas suffisant.

Il faut que je vous rappelle certains des enjeux que représentent les territoires du Pacifique.

Le premier enjeu concerne le Pacifique Sud. Sur le plan commercial, savez-vous que la France vend à ses trois territoires autant qu'elle exporte vers l'Australie, pays de plus de quinze millions de personnes ? Ne devons-nous pas trouver là matière à réflexion, à un moment où nos territoires doivent eux-mêmes rééquilibrer leur balance commerciale ?

A ce sujet, M. le Premier ministre avait confié à l'un de nos collègues député une mission destinée à développer nos échanges dans le Pacifique. Peut-on savoir quelle suite a été donnée à cette heureuse initiative ?

Sur le plan plus général de notre influence sur les Etats insulaires, nous sommes les uns, Français mélanésiens parmi plus de cinq millions de Mélanésiens, les autres, Français polynésiens, parmi plus d'un million de Polynésiens, à la recherche de notre identité. Devrons-nous nous limiter à l'existence d'un ambassadeur itinérant dépourvu de moyens pour affirmer une politique de relations suivies avec les peuples et les gouvernements du Pacifique Sud ?

Qui ne voit que nous devons avoir une politique active, s'appuyant sur les trois territoires d'outre-mer et les considérant comme de véritables partenaires ?

Mais l'enjeu le plus important concerne le bassin du Pacifique tout entier. Chacun constate aujourd'hui que la scène principale du développement mondial est constituée par les deux rives du Pacifique. Certes, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna sont de bien petits partenaires pour un tel bouleversement. Mais quoi, les territoires sont présents au cœur de cet immense théâtre, arguments offerts à la France pour être admise au sein du forum de coopération économique de l'Asie-Pacifique, l'APEC, et du forum régional de l'association des pays du Sud-Est asiatique, l'ASEAN. Nous regrettons l'absence de la France au sein de ces organismes.

Le monde change. La puissance économique et la puissance politique se déplacent. Même si la France ne peut prétendre à elle seule rivaliser avec les grands blocs qui se constituent, elle dispose avec ses DOM-TOM des braies de sa grandeur. Puisse le souffle nous revenir, pour faire à nouveau jaillir la flamme de l'universalité française. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République pour les territoires d'outre-mer.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. L'examen du budget de ce ministère offre l'occasion d'évaluer l'effort consenti en faveur des territoires d'outre-mer et de

leurs populations, éloignées géographiquement, mais si proches de nous par le cœur, et qui sont préoccupées par leur avenir.

Cet examen offre aussi l'occasion à la commission des lois de passer en revue certaines interrogations relatives au devenir de ces collectivités territoriales sur le plan européen et au rôle économique qu'elles doivent jouer dans les zones géographiques où elles se situent.

En ce qui concerne l'aspect budgétaire, je ferai part, au nom de la commission des lois, d'une double satisfaction : les dépenses du ministère en faveur des territoires d'outre-mer augmentent de 2,9 p. 100 et l'ensemble des crédits dont bénéficient ces territoires augmente de 6,3 p. 100, atteignant au total 10,16 milliards de francs.

Vous avez également, monsieur le ministre, procédé, comme l'a dit mon collègue Flosse, à une opération vérité, en rééquilibrant les crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme. Il faut insister sur le fait que la situation antérieure, qui était déséquilibrée, a causé un grave préjudice aux collectivités territoriales au cours des années passées, en leur infligeant des difficultés de trésorerie importantes.

En dépit de l'effort budgétaire de l'Etat en faveur des territoires d'outre-mer, plusieurs constatations s'imposent.

Il y a d'abord une insuffisance de réflexion globale, collective, en ce qui concerne l'avenir économique de ces territoires. On a beaucoup parlé du statut des territoires d'outre-mer, notamment au moment des événements de Nouvelle-Calédonie, ou en ce qui concerne la Polynésie, mais je crois que la communauté nationale n'a jamais pris conscience de l'importance de ces territoires pour la France métropolitaine, dans des zones géographiques où les courants d'échange se développent. Aujourd'hui, les échanges sont mondialisés et les territoires d'outre-mer peuvent jouer un rôle différent de celui qui est le leur actuellement ; mais, pour cela, il faut une réflexion globale, il faut un changement dans l'approche européenne du statut de ces territoires.

En ce qui concerne les grands chapitres du budget, je n'ai rien à signaler s'agissant des services déconcentrés et des collectivités locales mais, pour ce qui est de l'action culturelle, je formulerai plusieurs réprobations au nom de notre commission.

Le service militaire adapté rend des services. Vous n'avez pas réduit les crédits du budget de fonctionnement mais, pour le budget d'investissement, vous êtes passé de 4 millions à moins de 1,1 million. Nous aurions préféré que, globalement, le budget du SMA demeure au niveau de 1994 et que vous consacriez un transfert de crédits de l'investissement vers le fonctionnement, surtout quand on sait que 70 p. 100 des recrues, par exemple en Nouvelle-Calédonie, trouvent un débouché dans le secteur privé.

Notre seconde réprobation est plus forte et concerne la diminution des actions sociales en Nouvelle-Calédonie. Pourquoi avez-vous diminué de 29 p. 100 les crédits consacrés à l'action sociale en Nouvelle-Calédonie, d'autant que les missions qui se sont rendues sur place ont insisté sur les conditions sanitaires difficiles dans lesquelles vivent les populations des régions éloignées de ce territoire ?

Enfin, pourquoi les crédits de la formation professionnelle ont-ils diminué alors que, là aussi, un effort considérable devrait être consenti pour conduire ces populations à un niveau de responsabilité accrue ?

On ne peut que se satisfaire d'un transfert qui permet une augmentation substantielle des crédits pour les actions économiques. En fait, le Gouvernement a voulu

privilegier ce secteur et on ne peut que se réjouir de l'augmentation des crédits du FIDES. Mais ce fonds a une section générale et une section locale. Quelle a été la volonté du Gouvernement lorsqu'il a réduit la section territoriale à 3 p. 100 et porté la section générale à 97 p. 100 ? Un pourcentage de 3 p. 100 seulement pour permettre aux assemblées locales de faire des choix en fonction des priorités qu'elles ont définies me paraît contradictoire avec un bon partenariat entre l'Etat et les collectivités.

Enfin, où en est l'opération « 400 cadres pour le développement » ? Depuis les accords de Matignon, nous avons mis en place une opération de formation des cadres en Nouvelle-Calédonie, qui venaient en métropole puis retournaient au pays. Nous aimerions savoir si cette opération s'est prolongée et quels sont ses résultats.

Enfin, nous regrettons qu'il ait fallu dépenser 110 millions de francs en Terre Adélie avant de s'apercevoir que le projet de piste d'atterrissage nuisait à l'environnement. Là aussi, il ne faut pas que la technocratie fasse supporter aux populations des TOM et des DOM ses erreurs d'appréciation. Nous portons notre croix, mais seulement la nôtre !

J'en viens à un point important. Au moment où le Gouvernement français va préparer la renégociation des accords de Maastricht, à un moment où vous allez négocier le nouveau volet de Lomé IV, je voudrais, au nom de la commission, appeler votre attention sur le fait que les territoires d'outre-mer sont des territoires français peuplés de citoyens français qui sont finalement plus mal traités que les ACP, car ils subissent des contraintes et ne bénéficient pas de tous les avantages de leur association à la Communauté.

Le Gouvernement envisage-t-il de définir un programme d'options spécifiques pour les territoires d'outre-mer, visant à favoriser la formation des hommes, à accroître le désenclavement économique et à permettre à ces territoires de se doter des moyens de leur développement ?

Le 17 octobre dernier, l'assemblée de Polynésie a souhaité qu'une réforme intervienne dans divers domaines, notamment quant aux compétences qu'elle exerce. Où en est le projet portant diverses mesures législatives concernant les territoires d'outre-mer ? Ce projet sera-t-il présenté à la session d'automne ou sera-t-il reporté ?

Globalement, l'accord dont a parlé notre collègue Flosse, et qui a débouché sur l'adoption d'un projet de loi par notre assemblée, a permis de donner un nouveau souffle à la Polynésie sur le plan social et économique ; ce pas était nécessaire mais il conviendra effectivement d'engager d'autres actions, notamment au niveau européen.

En Nouvelle-Calédonie, la situation s'est améliorée : la hausse des cours du nickel, les accords de Matignon et le consensus politique qui règne désormais permettent à ce territoire d'avancer vers un destin plus serein. Mais il ne faut pas se contenter des acquis ; il faut, comme notre commission a eu raison de le faire, se poser la question du devenir de ce territoire. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous faire connaître votre position sur la période de « l'après-accords de Matignon » ? Cette approche doit permettre le renforcement des liens de ce territoire avec la métropole ainsi qu'une plus grande responsabilité de ses populations.

Enfin, nous avons lancé l'année dernière un cri d'alarme. Je vous remercie d'avoir pris en compte notre demande concernant Wallis-et-Futuna. Vous vous êtes rendu sur place, vous avez constaté combien ce territoire

était oublié parce que éloigné et peu peuplé, et vous avez rétabli des crédits permettant d'améliorer les conditions de vie de ses populations.

Pour ces nombreuses raisons, la commission des lois a émis un avis favorable à l'adoption de ce budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaut, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Pierre Micaut, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ferai l'impasse sur l'architecture de ce budget puisque mes prédécesseurs l'ont amplement décrite. Il m'est impossible, en aussi peu de temps, de faire le point sur la situation économique, secteur par secteur, non plus que de rendre compte en détail de l'évolution de l'emploi ou de tracer les courbes des indices des prix dans les quatre départements d'outre-mer, les deux collectivités territoriales et les trois territoires.

Je vous renvoie à mon rapport qui, en trente-neuf pages, retrace le travail de la commission de la production ainsi que le résultat de votre audition, monsieur le ministre. J'en indiquerai simplement les grands traits.

Dans les quatre départements d'outre-mer, le bâtiment et les travaux publics connaissent une situation plutôt difficile en 1993. Dans l'industrie et les services, il en allait de même, sauf en Guyane, où s'amorçait une légère amélioration.

Le secteur agricole s'appuie essentiellement sur la banane et la canne à sucre. En Guadeloupe et en Martinique, la production de la banane avait diminué pour des raisons climatiques.

Aujourd'hui, la Communauté économique européenne nous soutient et plusieurs éléments sont susceptibles de restaurer la confiance des producteurs.

Une bonne campagne de canne à sucre a été enregistrée, tant en Guadeloupe qu'en Martinique. Il n'en a pas été de même à la Réunion.

Par contre, on constate dans ces trois départements un développement du rhum au détriment du sucre.

A la Réunion, les productions de géranium, de vétiver et de vanille sont en baisse sensible. En Guyane, la récolte rizicole a augmenté, les rendements s'accroissent, mais il faut rationaliser les commercialisations.

L'élevage régresse en Martinique et progresse à la Réunion, les productions porcines et avicoles en particulier.

En Guyane, la pêche crevettière a diminué et celle de poissons a sensiblement augmenté; la pêche crevettière nécessite un regroupement des armements.

Ce département se signale bien évidemment par son centre spatial. Nous pouvons être fiers, avec nos partenaires européens, qu'Ariane soit le premier lanceur mondial. Mais la Guyane a aussi, ce qui est moins connu, une production aurifère qui avoisine les 3 tonnes.

Le secteur du tourisme et de l'hôtellerie connaît une situation contrastée selon les départements. Il est confronté à des difficultés en Guadeloupe et en Guyane, mais il a progressé en Martinique et à la Réunion.

La grande distribution et le commerce indépendant ont eu tendance à stagner, voire à régresser, même si la concurrence s'est accrue entre productions locales et grandes centrales métropolitaines.

Ainsi, le taux de couverture du commerce extérieur était de 8 p. 100 à la Réunion, de 9 p. 100 en Guadeloupe, de 12 p. 100 en Martinique et de 17 p. 100 en

Guyane, où l'on note la très forte concurrence des bois sud-américains, qui a nui à notre production de grumes, de sciages et de bois usinés.

L'évolution de l'indice des prix est demeurée très sage, aux environs de 2 à 2,4 p. 100, sauf en Martinique, où elle est de 3,3 p. 100.

Dans cette photographie, le négatif est constitué par la situation de l'emploi. Le taux de chômage a atteint plus de 16 p. 100 en Guyane, plus de 23 p. 100 en Guadeloupe, 28 p. 100 en Martinique et plus de 34 p. 100 à la Réunion.

La durée du chômage va de 337 jours en Guyane à 490 jours en Martinique et en Guadeloupe, en passant par 382 jours à la Réunion.

Le bâtiment a eu tendance à progresser en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie et à Wallis-et-Futuna. Par contre, le secteur des travaux publics a plutôt piétiné.

En Nouvelle-Calédonie, l'industrie est dominée par le nickel. La production est restée éteinte mais, du fait de la baisse des cours, le chiffre d'affaires a diminué lui aussi de près de 11 p. 100; la part des exportations s'élève à 60 p. 100.

Il faut insister sur le dynamisme de l'artisanat en Nouvelle-Calédonie, mais aussi en Polynésie. Je ne parlerai que pour mémoire de l'agriculture, mais il faut noter une tendance à la concentration en Nouvelle-Calédonie. La pêche mérite d'être mentionnée à Wallis-et-Futuna et en Polynésie. Dans cet archipel, la perliculture est en augmentation et a atteint 21 tonnes. Je vous laisse imaginer le nombre de perles qu'il a fallu aller chercher au fond de la mer!

Les activités du tourisme et de l'hôtellerie sont importantes en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie et sont même en croissance. On vient en Nouvelle-Calédonie d'Europe, du Japon, d'Autriche et de Nouvelle-Zélande.

En Polynésie, enfin, on assiste à une assez forte reprise due aux visiteurs américains et européens.

Le taux de couverture des importations par les exportations a été de 45 p. 100 en Nouvelle-Calédonie et de 18 p. 100 en Polynésie.

La conjoncture est plutôt bien orientée en Nouvelle-Calédonie, elle est marquée par l'attentisme en Polynésie comme à Wallis-et-Futuna.

Le taux de chômage n'a rien à voir avec les sommets enregistrés dans les départements d'outre-mer, puisqu'il est de 10 p. 100 dans les trois territoires. L'évolution des prix est restée sage: de 2 à 3 p. 100 en moyenne, mais de 5,6 p. 100 à Wallis-et-Futuna, sans doute du fait d'une revalorisation substantielle du SMIC, qui a progressé de 40 p. 100 depuis 1990.

J'en arrive aux deux collectivités territoriales, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte, où d'importants chantiers se succèdent, par exemple pour les liaisons aériennes. L'activité du bâtiment marche plutôt bien à Saint-Pierre-et-Miquelon, où elle bénéficie en particulier des primes et subventions accordées par le conseil général.

A Mayotte, l'agriculture concerne 19 p. 100 de la population active. L'élevage progresse grâce à la coopérative COPPREL, mais les productions d'ylang-ylang et de vanille sont en diminution.

La pêche a une importance considérable à Mayotte - 3 000 personnes sont concernées, organisées autour de la COPEMAY - même si les prix ont sensiblement diminué. A Saint-Pierre-et-Miquelon, malheureusement, la pêche, qui constituait le socle sur lequel s'appuyait l'économie, est morte et ne subsiste plus que sous l'aspect artisanal. La situation est particulièrement dramatique et

j'y reviendrai en conclusion. Il ne faut donc pas s'étonner que, dans cette collectivité, le nombre des RMIstes ait bondi de 20 p. 100.

Il est inquiétant de noter que 47 p. 100 des jeunes sont sans travail à Mayotte. Heureusement, le SMIC a progressé de plus de 13 p. 100, alors que les prix n'ont augmenté que de 4,2 p. 100, contre 0,3 p. 100 à Saint-Pierre-et-Miquelon. La fréquentation des touristes a un peu diminué à Saint-Pierre-et-Miquelon mais a progressé légèrement à Mayotte. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est écroulé à Saint-Pierre-et-Miquelon, passant de 49 p. 100 à 8 p. 100.

Il apparaît logique que le ministère oriente son action dans trois directions : le soutien à l'activité économique ; la relance de la politique d'insertion et de formation professionnelle ; la définition d'une politique du logement, de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Je note que la diminution des autorisations de programme correspond à la volonté du Gouvernement de rendre le budget des DOM-TOM plus crédible.

Le développement du secteur productif passe, en premier lieu, par une politique de défiscalisation des investissements qu'il conviendrait de poursuivre et de préciser.

La défense des filières agricoles traditionnelles demeure une des priorités de l'action du ministère, comme en témoigne la vigilance dont il a fait preuve sur le dossier de l'organisation commune du marché de la banane. Ce contentieux commercial n'a toutefois pas été réglé avec la récente décision de la Cour de justice des Communautés européennes, le négociateur américain au sein du GATT reprenant aujourd'hui l'offensive lancée par l'Allemagne quelques mois plus tôt.

Quant à la production de sucre en Guadeloupe, elle a fait l'objet d'une proposition de plan de restructuration prévoyant le regroupement des activités sur un seul site.

Enfin, l'Union européenne est actuellement engagée dans les négociations liées aux perspectives de décontingement des rhums ACP.

Je vous interrogerai maintenant, monsieur le ministre, sur quelques points qui me semblent importants. Je suis satisfait que vous ayez poursuivi votre démarche en faveur de la Nouvelle-Calédonie. Je souhaite que celle-ci soit couronnée de succès et que cela permette de renouveler les accords de Matignon.

Je l'ai dit, la situation à Saint-Pierre-et-Miquelon est catastrophique. Il nous faut négocier d'urgence un accord convenable avec les Canadiens tant en ce qui concerne la superficie de pêche qui doit nous être accordée qu'en matière de quotas.

Comment riposter à l'arrêt de la Cour de justice de la CEE, qui permet aux entreprises ayant introduit des marchandises dans les départements d'outre-mer de demander le remboursement de l'octroi de mer versé aux collectivités locales ?

Où en est l'état d'avancement de la convention de développement entre Mayotte et l'Etat ?

Pourra-t-on compter sur l'ensemble de la Communauté économique européenne pour faire face à la nouvelle menace américaine concernant la banane ?

Je conclurai en rappelant l'inscription de mes départements, territoires et collectivités d'outre-mer dans le contexte régional, tout en souhaitant que celui-ci soit approfondi dans le cadre d'une véritable politique européenne, ce qui permettra la prospérité de tous, et que la métropole connaisse mieux, aime davantage l'outre-mer dans les rapports qu'elle entretient avec lui. *(Applaudisse-*

ments sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous en venons aux orateurs inscrits.

La parole est à M. Henry Jean-Baptiste, au titre du groupe de l'UDF.

M. Henry Jean-Baptiste. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer n'appelle pas, de ma part, de longs commentaires. En effet, il est soumis à l'examen de notre assemblée quelques mois seulement après la loi du 25 juillet 1994, dont l'adoption a donné lieu à des discussions approfondies sur le développement des activités économiques dans les départements d'outre-mer.

Chacun se souvient des innovations apportées par ce texte et, notamment, du dispositif, quelque peu expérimental, visant, pour favoriser l'emploi, à alléger les charges sociales et à compenser cet allègement par l'augmentation sélective des taux de TVA dans ces départements.

Le premier mérite du projet de budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer de 1995 est de prévoir les moyens de mise en œuvre de ces dispositions, en particulier de celles qui concernent l'intervention du fonds pour l'emploi qui regroupera l'ensemble des crédits, de diverses provenances, destinés aux actions d'insertion professionnelle et de soutien à l'emploi.

De cette prise en compte du FEDOM il résultera, dans les années à venir, des modifications sensibles du budget de l'outre-mer dans sa structure comme dans sa nomenclature. Il s'agit donc, monsieur le ministre, d'un budget de transition que nous examinons. Mais l'évolution en cours illustre bien le rôle d'impulsion et de coordination, sur lequel je reviendrai, de votre ministère.

Car l'autre caractéristique de la loi de finances pour 1995 est de retracer et de décrire, dans un document annexe qui, cette fois, a été produit en temps utile, l'effort budgétaire global de l'Etat en faveur des départements, territoires et collectivités d'outre-mer. En effet, le « jaune budgétaire » - pour reprendre la terminologie en usage - qui fait bien ressortir les modalités de participation des différents ministères au financement du développement économique et social ainsi qu'à l'épanouissement culturel de l'outre-mer.

En réalité, les documents annexes de la loi de finances démontrent, par les chiffres, une solidarité croissante, qu'il faut maintenir et encourager, mais aussi de fâcheuses disparités qu'il est urgent de réduire.

Cette double exigence guidera mon propos, et vous ne vous en étonnerez pas, monsieur le ministre.

Mais je tiens préalablement à répondre, en tant qu'élu de l'outre-mer, à une question fondamentale que pose mon collègue et ami Jean Picq dans l'excellent rapport qu'il vient de remettre au Gouvernement et que beaucoup de parlementaires ont reçu.

En se fondant - mais ce ne devrait pas être la seule référence - sur la place finalement modeste, ainsi que l'a rappelé M. de Rocca Serra, du budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer dans l'effort d'ensemble de l'Etat - 2,5 milliards sur 42 milliards, soit moins de 6 p. 100 -, le rapport Picq envisage l'hypothèse d'un rattachement des services de la rue Oudinot au ministère de l'intérieur, éventuellement sous la forme d'une « structure interministérielle légère ».

Je veux exprimer ici ma conviction, étayée par l'expérience, qu'une telle perspective n'est pas la meilleure pour l'outre-mer, surtout en cette période marquée, chacun le sait bien, par des restrictions budgétaires et des arbitrages difficiles.

Je regrette donc que les rapporteurs - les *missi dominici* du rapport Picq - n'aient pas jugé utile d'entendre un seul élu ou représentant des DOM-TOM, sur une question aussi fondamentale.

Je le répète : le ministère des départements et territoires d'outre-mer exerce une fonction irremplaçable d'impulsion et d'entraînement, de coordination et de complément non seulement vis-à-vis des ministères et des services nationaux, mais également vis-à-vis des administrations de l'Europe communautaire.

Pour répondre au fameux « défi des singularités » et des diversités, pour limiter les risques de l'oubli ou des disparités, nous avons encore besoin d'un interlocuteur naturel qui exprime bien plus une volonté politique qu'une intention d'efficacité administrative.

Alors, que demandons-nous aujourd'hui au ministère des DOM-TOM ? La réponse est simple : qu'il exerce pleinement ce rôle de coordination et d'impulsion et qu'il ait les moyens de cette politique.

C'est en tout cas le souhait de Mayotte, dont tout démontre, notamment la lecture du « jaune budgétaire », que le vigoureux effort de rattrapage, entrepris voilà seulement une dizaine d'années, doit être poursuivi et accentué. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il s'agit d'éviter - la commission des lois l'a bien souligné, en tout cas dans les rapports écrits - que cette société encore fragile, car elle se transforme rapidement, ne soit atteinte de nouvelles fractures sociales et ne souffre à son tour de phénomènes d'exclusion.

Monsieur le ministre, je voudrais insister, pour terminer, sur la « convention de développement » que vous avez bien voulu inscrire dans votre loi. Ce que nous y trouvons d'abord, c'est l'idée d'une programmation. Je crois, et c'est une conviction profonde, qu'il n'y aura pas de progrès significatifs et durables de nos départements, territoires et collectivités d'outre-mer en dehors d'une programmation à moyen et long terme qui aille bien au-delà des actuels contrats de plan.

D'autre part, la loi de 1982 sur la planification distingue les enjeux stratégiques et les objectifs à moyen terme.

Il s'agit, d'abord, de la maîtrise de la démographie, dont nous avons souvent et longuement parlé. Elle constitue l'un des enjeux majeurs de Mayotte. On ne peut plus se contenter de penser que la simple élévation du niveau de vie doit se traduire automatiquement par une réduction de la natalité. Il nous faut des moyens spécifiques de planification, et l'opinion publique mahoraise, dans sa grande majorité, notamment chez les jeunes, y est prête.

Il s'agit, ensuite, de l'amélioration du système foncier. Vous avez prévu dans le contrat de plan que notre cadastre serait enfin réalisé. Mais je crois qu'on n'ira pas très loin avec les moyens prévus. Ce n'est qu'un début : il faut continuer le combat pour la clarification foncière à Mayotte.

J'en viens aux objectifs à moyen terme.

Il faut lancer à Mayotte une véritable politique du logement et, pour qu'elle ait toute son efficacité, peut-être étendue à Mayotte des institutions qui ont fait leurs preuves ailleurs. Je pense au FNAFU, le fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme, qui, dans les années 60, a permis de prendre en charge un certain

nombre d'équipements élémentaires qui font totalement défaut au logement mahorais. Deux autres précédents peuvent aussi être invoqués : le FSH, le fonds social pour l'habitat, de la Nouvelle-Calédonie, et le FRAFU de la Réunion.

Nous souhaitons que ce fonds soit partiellement alimenté par l'équivalent des prestations auxquelles les Mahorais n'ont pas accès, qu'il s'agisse de l'allocation logement, de l'allocation parentale d'éducation ou du revenu minimum d'insertion. Nous sommes hostiles à toute formule d'assistanat, mais il ne serait pas normal que les Mahorais soient pénalisés et que leur soit refusée la possibilité d'une utilisation collective desdites prestations.

Autrement dit, cette créance de solidarité devrait servir à 80 p. 100 à équiper, à moderniser les logements et, pour le reste, à financer le règlement territorial d'action sociale dont vous nous avez parlé, monsieur le ministre.

Je vous rappelle que vous nous avez donné à ce sujet une réponse encourageante, de même que Mme Veil.

Ce « RTAS », comme nous l'appelons là-bas, est la stricte application d'une ordonnance du 5 septembre 1991. J'ajoute que Mayotte, qui a toujours su se mobiliser pour son développement, a su dégager les moyens de financement. Que l'Etat nous apporte sa part, d'autant que cette allocation de solidarité est destinée, pour les 20 p. 100 dont je parlais tout à l'heure, aux adultes handicapés, aux enfants en danger et aux personnes âgées, qui serait pour ainsi dire les seuls bénéficiaires de ce règlement territorial d'action sociale.

Nous nous sommes inspirés du souci d'exclure tout risque d'assistanat, tout risque de parasitisme social.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme il arrive souvent dans la situation, et j'ajouterai même dans l'histoire, de Mayotte, c'est par un rappel au respect des engagements pris et de la parole donnée qu'il faut conclure.

De la nouvelle convention Etat-Mayotte, prévue par la loi Perben, nous en attendons essentiellement une actualisation de nos conventions sectorielles, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la jeunesse et des sports, afin de mieux adapter, dans l'esprit plus encore que dans la lettre, de tels engagements aux besoins d'une petite société en profonde mutation.

Mais vous savez surtout, monsieur le ministre, et nous aurons l'occasion de le redire, que Mayotte ne cesse de réclamer le respect de la parole donnée par le législateur en 1976 puis en 1979. Les Mahorais attendent toujours d'être consultés sur le choix de leur statut définitif dans la République française. Puissent-ils un jour, un jour prochain, être entendus !

En somme, monsieur le ministre, je suis un député qui demande simplement l'application de la loi. C'est le moins que je puisse faire.

En attendant, le groupe de l'UDF votera votre projet de budget, comme il soutient et approuve votre politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, vous connaissez mon attachement à l'outre-mer, mais je demande à chacun de respecter son temps de parole. (*Sourires.*)

La parole est à M. André Thien Ah Koon, au titre du groupe République et Liberté.

M. André Thien Ah Koon. Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier de tout ce que vous faites pour l'outre-mer et à vous encourager sur ce long chemin de l'intégration économique, sociale et humaine des départements d'outre-mer dans l'ensemble national.

S'agissant du budget, je pourrais me livrer à des comparaisons chiffrées, me félicitant ici de tel pourcentage d'augmentation, dénonçant là telle réduction, pour conclure qu'il s'agit d'un bon ou d'un mauvais budget.

Je constaterai que le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer est l'un de ceux qui entregistrent une hausse supérieure à la moyenne : ce différentiel positif constitue le meilleur témoignage qui soit de l'intérêt que porte le Gouvernement à ces terres lointaines.

Je me réjouis donc d'emblée du maintien de la solidarité nationale à son niveau antérieur. Il est vrai que le contraire eût constitué, pardonnez-moi l'expression, un scénario catastrophe pour des départements socialement sinistrés sur le plan économique, notamment du fait du chômage.

Mais il est une autre manière d'aborder la critique de ce budget, plus réaliste, plus équitable, et donc plus adaptée à la situation globale de notre pays.

En effet, il faut reconnaître que l'âge d'or est probablement révolu, que l'ensemble des pays occidentaux sont structurellement en crise et qu'il faut donc apprendre à vivre cette longue période de récession. Ensemble, monsieur le ministre, apprenons donc à pratiquer l'art du possible et non plus celui du souhaitable !

Cela dit, nos problèmes demeurent très graves outre-mer, où la structure démographique n'offre aucun répit aux responsables chargés de gérer la situation sociale qui en résulte. A partir de moyens constants, il leur faut faire mieux et plus. Il leur faut donc s'appuyer sur l'effort, la persévérance et surtout l'imagination.

Concernant l'effort et la persévérance, je rends hommage aux responsables économiques de l'outre-mer, notamment à ceux de la Réunion. Ils créent des emplois, ils assument, et même au-delà, toutes leurs responsabilités. Les chiffres enregistrés en matière de création d'emplois sont, à ce propos, éloquentes.

Pour ce qui est de l'imagination, c'est à l'ensemble de la classe politique qu'il appartient de donner l'exemple, sans d'ailleurs nécessairement recourir aux bouleversements. Ainsi en est-il de la décentralisation en termes de responsabilités nouvelles conférées aux élus locaux. Bien des choses ont changé grâce à elles.

Allons au-delà ! Mettons la prodigieuse faculté d'adaptation dont nous disposons au service d'un nouveau type de développement outre-mer ! Rapprochons plus encore l'élu de l'administré ! Créons un système concurrentiel entre les collectivités territoriales, afin que l'argent public soit encore mieux utilisé ! Rééquilibrons, réaménageons, pour mieux répartir nos potentialités ! Offrons aux forces vives qui se proposent les possibilités de s'exprimer et, pour cela, créons un deuxième département à la Réunion ! Redécoupons les communes !

Ces propositions, monsieur le ministre, ne relèvent plus de l'utopie : elles répondent désormais à une ardente obligation. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater l'état de saturation du réseau routier réunionnais et de prendre connaissance des sommes fabuleuses investies sur la route en corniche, par exemple, où l'on est en train de dépenser des dizaines de millions - 90 millions environ - pour des filets qui assureront une hypothétique défense contre les chutes de pierres. Craignons le jour où un véri-

table drame frappera l'opinion publique, tant l'on joue à la roulette russe en matière de concentration de services et d'administration à Saint-Denis, dans le nord.

Je voudrais, monsieur le ministre, vous demander de lancer une étude sincère et sérieuse à ce sujet, et cela très rapidement car le coût collectif des déplacements, des attentes et des accidents, devient prohibitif. Créer de nouvelles collectivités est désormais devenu un enjeu vital permettant assurément de réduire ce coût.

Tout cela est possible, monsieur le ministre. Vous avez délocalisé l'université, la santé publique, l'aérodrome de Pierrefonds et d'autres domaines de compétence. Je voudrais vous en remercier au nom de la population réunionnaise.

Certes, le rééquilibrage des territoires, à partir de leur réaménagement, ne suffira pas. Restera à résoudre un insoluble problème : mettre en phase l'arrivée annuelle de 8 000 à 10 000 jeunes sur le marché du travail et les 2 000 à 2 500 emplois supplémentaires créés chaque année. Cela, aucun budget ne pourra le faire dans la conjoncture actuelle.

L'une des réponses appropriées tient donc, pour l'instant, à une mobilité humaine et intelligente. Il faut impérativement réinventer le dispositif alliant des structures de formation adaptées aux besoins réels du marché du travail et des structures d'accueil performantes en métropole, et même en Europe.

Il faut également que notre pays, réputé être celui de la solidarité et de la liberté, se tourne, grâce à l'outre-mer et, pour ce qui nous concerne, à la Réunion, vers les pays de la zone sud de l'Océan Indien, notamment vers ce géant qui s'éveille, l'Afrique du Sud, et vers Madagascar, où existent à l'infini des terres inexploitées.

C'est donc vers la coopération régionale que nous devons nous orienter. Mais pour cela, monsieur le ministre, je n'ai pas trouvé, en tout cas pas d'une manière significative, les moyens nécessaires dans votre budget. C'est grave, car il y va de l'avenir de nos enfants.

Ce budget est globalement positif. Il continue à être le facteur du développement et de la sécurité collective au plan social. Il est une étape supplémentaire sur la route de l'égalité des populations dominiennes par rapport à celles de métropole.

Dans le monde tel qu'il est, l'appartenance à un grand pays comme la France est une grande chance pour nous en termes de liberté et de dignité. Soyons-en conscients, et sachons nous montrer responsables ! C'est pour cela, monsieur le ministre, que je voterai votre budget. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté, et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Gaston Flosse, au titre du groupe du Rassemblement pour la République.

M. Gaston Flosse. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en tant que député de Polynésie française, je souhaite dire solennellement à cette tribune que l'année 1995 sera cruciale pour notre territoire.

Ce sera, en effet, la deuxième année de notre programme de développement sur dix ans que la loi d'orientation, que l'Assemblée a votée à la fin de 1993, a concrétisé.

L'année 1995 sera donc celle où tous les moyens prévus, tant par l'Etat que par le territoire, pour atteindre les objectifs déterminés en partenariat, seront opérationnels.

Le premier contrat de développement a été signé au mois de mai dernier par le Premier ministre, les crédits se mettent peu à peu en place, des conventions ont été mises au point, des réformes fondamentales sont réalisées ou se poursuivent.

D'ores et déjà, la progression des ressources propres de la Polynésie dépassent les objectifs que nous nous étions fixés en 1992. Ces ressources représentent désormais le tiers de nos ressources extérieures contre le quart en 1992.

Le tourisme, la perliculture, la pêche connaissent une croissance telle qu'à terme ils ne seront plus des enjeux à l'échelle du seul territoire, mais à l'échelle de la nation tout entière. Songez que grâce à la perle, Tahiti, donc la France, commence à occuper la scène mondiale dans un marché jusque là dominé par le Japon. C'est ainsi que M. Jacques Chirac a pu, il y a quelques jours, offrir une perle de Tahiti à l'impératrice du Japon elle-même.

Il démontrait, par ce geste symbolique, son intérêt de tous les instants pour la Polynésie et pour les départements et territoires d'outre-mer dans leur ensemble.

Si tous les espoirs sont permis, il n'est pas encore possible d'affirmer que le pari sera gagné. Certes, nous constatons, avec un grand soulagement, que les crédits de paiement nécessaires semblent désormais inscrits aux budgets de tous les ministères, conformément aux engagements pris par le ministre des DOM-TOM, que je remercie au nom de tous les Polynésiens.

Mais ne vous méprenez pas, mes chers collègues tous les périls qui menacent la Polynésie française ne sont pas écartés. Certaines de nos réformes, dont l'une des plus importantes puisqu'elle concerne les plus défavorisés des Polynésiens, à savoir celle relative à la protection sociale généralisée, sont parfois remises en cause par d'étranges coalitions d'intérêts politiques particuliers, au détriment des intérêts généraux de tous les Polynésiens. Rappelons que 35 000 Polynésiens ne disposent aujourd'hui d'aucune couverture sociale et constituent les véritables exclus du territoire.

Du fait des atteintes portées, de diverses parts, au bon fonctionnement de nos institutions et à l'étendue de nos attributions, l'autonomie interne est contestée. Des élus qui avaient, jusque-là, fait croire qu'ils étaient en faveur de l'appartenance à la nation n'hésitent plus à parler de souveraineté de la Polynésie. Je crois, moi, que l'autonomie est le moyen pour les territoires de maintenir leurs particularités, leur culture, leurs responsabilités, dans le cadre de la République. Mais il doit devenir incontestable que c'est aussi l'opinion de l'Etat et de toutes ses institutions.

L'autonomie interne vient de fêter son dixième anniversaire. Elle doit être aménagée, perfectionnée, voire corrigée s'il le faut. Elle ne peut vivre que si un effort constant d'adaptation est accompli dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et le territoire. Si elle s'étiole, la place sera libre pour une indépendance sur laquelle même ceux qui l'auront voulue pleureront.

Mais j'ai confiance en la réussite de notre pari parce que je sais que, comme moi, monsieur le ministre, vous voulez le développement économique et social de la Polynésie et que vous le voulez dans la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Au titre du groupe communiste, la parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Malgré la hausse des crédits de paiement au détriment des autorisations de programme, en baisse par rapport à 1994, vos orientations bud-

gétaires, monsieur le ministre, ne vont pas permettre aux départements et territoires d'outre-mer, déjà fortement frappés de handicaps économiques et sociaux, de sortir des difficultés. Comme le laissait apparaître la loi tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et l'activité économique que le Parlement a votée en juillet 1994, vos choix ne répondront pas aux défis de l'outre-mer et ne feront que renforcer l'actuelle situation de fait qui perpétue des relations de dépendance entre la métropole et l'outre-mer.

La réalité se caractérise par l'impossibilité de sortir du sous-développement et d'un chômage endémique. Cette situation contribue à dualiser de plus en plus la société, qui est menacée d'éclatements brutaux et imprévisibles.

Permettez-moi de vous rappeler, monsieur le ministre, que le taux de chômage est deux fois plus élevé aux Antilles et en Guyane qu'en métropole, et trois fois plus élevé à la Réunion. L'ampleur du nombre des RMistes révèle l'état de misère d'une grande partie de la population. Plus d'un « actif » sur sept est attributaire du RMI dans les DOM, contre un sur trente-cinq en métropole. Tous les gouvernements, il est vrai, ont échoué dans la lutte contre le chômage.

Mais, au lieu de tirer les leçons des échecs, vous avez repris les mêmes recettes en les aggravant. La politique d'exonération de charges sociales patronales de sécurité sociale, que les députés du groupe communiste ont toujours rejetée, n'aura aucun effet sur l'emploi. Par conséquent, on ne peut attendre de vos orientations budgétaires un développement économique local et des créations d'emplois.

Par ailleurs, vous avez suspendu la politique d'égalité sociale et d'alignement progressif du SMIC et des prestations familiales. Vous n'êtes pourtant pas sans ignorer, monsieur le ministre, que la moitié seulement des vingt-quatre allocations existantes sont versées dans les mêmes conditions qu'en métropole.

Sur le plan économique, l'absence, dans votre projet de budget, de moyens pour consolider le secteur primaire va déstabiliser encore plus l'économie locale.

L'épineux problème de la délimitation des frontières maritimes et de la fixation des quotas de pêche n'est toujours pas réglé à Saint-Pierre-et-Miquelon. La menace américaine sur la banane se fait de plus en plus forte. Que vont devenir les petits planteurs antillais, monsieur le ministre ?

A ces problèmes économiques locaux s'ajoute la politique forcée d'intégration dans l'Union européenne qui n'a fait qu'accélérer l'inquiétude des éleveurs, des planteurs, des marins-pêcheurs et des ouvriers. Les producteurs locaux attendent toujours que la préférence communautaire permette un accès privilégié de leurs produits tropicaux au marché de l'Union européenne.

Déclin des productions agricoles, inquiétudes des producteurs de bananes en Martinique, déficit de logements sociaux, crise du bâtiment en Guyane, gel des activités de pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon, retournement de la conjoncture du nickel en Nouvelle-Calédonie, déficit chronique des collectivités locales, autant de problèmes qui m'incitent à avancer d'autres pistes pour redynamiser le développement local et l'emploi. Je vous les livre : relance de la filière canne-sucre-rhum, consolidation des économies tropicales, recours plus important aux fonds structurels européens mais aussi défiscalisation étendue à l'ensemble des investisseurs créateurs d'emplois, enfin, redéfinition des relations de l'outre-mer à la métropole par la mise en place d'une assemblée unique dotée de compétences et de moyens ainsi que des prérogatives spécifiques vis-à-vis de l'Union européenne. Je réclame égale-

ment un alignement du SMIC-DOM sur celui de la métropole et une véritable politique de logement adaptée aux besoins des départements et territoires d'outre-mer.

Elu de la onzième circonscription de la Seine-Saint-Denis, je souhaite profiter de la discussion budgétaire pour aborder brièvement les problèmes auxquels sont confrontés les « domiens » de la métropole. La dégradation de leurs conditions de vie est une réalité vécue au quotidien dont je peux témoigner. Ils veulent une amélioration du congé bonifié avec l'abandon de la notion de résidence habituelle. Parce que les députés communistes refusent toute exclusion et toute discrimination quelle qu'elle soit, ils souhaitent, monsieur le ministre, que vous preniez des mesures pour que des logements sociaux soient attribués aux salariés originaires de l'outre-mer, souvent victimes de discrimination lors de l'attribution des logements. Vous devez également donner des moyens supplémentaires à l'ANT pour atteindre trois objectifs : maintenir les liens culturels entre les « domiens » et les départements d'origine, veiller à une meilleure insertion des « domiens » dans l'Hexagone et enfin organiser des parcours de mobilité et de formation en métropole.

Les peuples d'outre-mer ont été sollicités pour enrichir la France mais on n'a pas pour autant permis à leurs pays de connaître un développement suffisant. Vous devez absolument valoriser leur identité culturelle et leur histoire en instaurant une journée pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine. Je rappelle qu'une proposition de loi en ce sens a été déposée par le groupe communiste.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, monsieur le ministre, notre groupe ne votera pas le projet de budget que vous lui proposez.

M. le président. Au titre du groupe socialiste, la parole est à M. Frédéric Jalton.

M. Frédéric Jalton. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget des départements d'outre-mer que nous sommes appelés à examiner enregistre une légère augmentation par rapport à 1994 - plus 2,98 p. 100. Les départements d'outre-mer échapperaient donc à la règle de la rigueur budgétaire ! Pour ce qui est de la forme, cela est vrai et j'y souscris.

Je note également avec intérêt le rééquilibrage des engagements de l'Etat entre autorisations de programme et crédits de paiement, au profit de ces derniers. Il participe d'un effort de transparence et de vérité que nous apprécions et qui contribuera à faciliter le dialogue entre l'Etat, les collectivités et les acteurs économiques pour la mise en œuvre effective de projets. Permettez-moi, à cette occasion, de souligner que la délégation régionale à la formation professionnelle affichait, dès le mois de mai, une rupture de crédits pour 1994, ce qui conduisait à reporter à 1995, par exemple, l'accompagnement des chantiers écoles.

Pour autant, monsieur le ministre, vous conviendrez que cette légère progression ne traduit en rien un effort supplémentaire de solidarité de la France à l'égard de ses régions d'outre-mer en retard de développement. Car, au fond, c'est de cela qu'il s'agit principalement lorsque l'on examine le budget des DOM. Et c'est la gestion de cette préoccupation-là - une solidarité en rapport avec les retards à rattraper, pour aller vers l'égalité des chances au moins - qui justifie l'existence d'un ministère des DOM-TOM et d'un budget spécifique.

Ce budget est bien en deçà des intentions affichées en matière de lutte contre l'exclusion, et ne vous permet pas, monsieur le ministre, de respecter les engagements financiers que vous avez pris lors du débat sur la loi sur

l'emploi et l'insertion dans les DOM. Il manque en réalité près d'un milliard de francs pour financer les mesures de la loi du 25 juillet 1994 dont vous aviez estimé le coût à 1,2 milliard de francs. Dans le même temps, les moyens de l'ANT sont considérablement réduits sous le prétexte d'une réforme qui accroîtrait son efficacité dans le domaine de l'insertion et de l'accompagnement des Domiens.

Nos sociétés outre-mer, vous le savez monsieur le ministre, se fracturent de manière de plus en plus visible. Elles sont minées, en particulier, par le chômage, le désœuvrement des jeunes, l'insécurité, l'échec scolaire, l'insuffisance de logements, l'insalubrité, l'insuffisance de réseaux et la crise de leurs principales activités économiques, dont celle qui fait aujourd'hui la une de l'actualité en Guadeloupe, je veux parler de l'industrie cannillère dont les déficits ne sont plus supportables, ni pour les collectivités ni pour les contribuables. Seuls des moyens exceptionnels permettront d'agir de manière coordonnée sur les principales causes et manifestations de l'exclusion, d'inverser une logique, celle de la dépendance et de l'assistanat, et d'ouvrir enfin à la Guadeloupe une perspective. Une loi programme pour les DOM contre l'exclusion me paraît être la réponse adaptée.

La France a le devoir, en partenariat avec l'Europe, d'aider financièrement la Guadeloupe afin qu'elle sorte de la spirale et de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Vous savez, monsieur le ministre, à quel point la crise de l'industrie cannillère symbolise encore, aux yeux de mes compatriotes et singulièrement des populations concernées, la fin de l'économie et la désespérance dans les foyers. C'est notamment le cas à Marie-Galante, dont il faut accompagner la mutation. Ce n'est qu'en ayant le sentiment que de meilleures perspectives peuvent s'ouvrir que chacun consentira aux remises en cause nécessaires pour le développement.

Votre budget, une nouvelle fois, monsieur le ministre, est en deçà des besoins et accuse un décalage important entre la volonté affichée et les moyens mobilisés. Le gouvernement de la France persiste dans sa politique d'annonces à l'égard de l'outre-mer, dont il a pourtant fait une priorité. Dans un contexte difficile dont personne, monsieur le ministre, ne songe à vous attribuer la responsabilité, il me paraît convenant d'assumer la vérité, de dire franchement à nos compatriotes que vous n'avez pas été entendu et que l'outre-mer, au même titre que les autres régions de France, participe à la rigueur budgétaire dont le Gouvernement a fait sa loi. Permettez-moi, monsieur le ministre, au nom de l'intérêt des populations d'outre-mer, de ne pas souscrire à ce projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Au titre du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Gérard Grignon.

M. Gérard Grignon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « Être ou ne pas être » ou, pour plagier cette formule célèbre, « Avoir été et ne plus être », ou encore « Rester ou partir ? »... Bref, Saint-Pierre-et-Miquelon a-t-il encore un avenir ? C'est, en fait la question que se sont posée tous mes concitoyens après le grave échec de notre pays dans la défense de nos frontières maritimes face au Canada devant le tribunal arbitral de New York en juin 1992, mais aussi après l'échec des négociations qui ont suivi sur nos droits de pêche face à un Canada plus que jamais impérialiste, avec pour conséquence l'arrêt total des activités de pêche depuis juillet 1992, pérennisé ensuite par le moratoire canadien.

Mais à cette question, les Saint-Pierrais et les Miquelonnais, Français d'Amérique du Nord, répondent sans hésitation par l'affirmative. Ce n'est pas à coup de décisions unilatérales canadiennes que se détruira la très forte identité Saint-Pierraise et Miquelonnaise forgée au cours de cinq siècles de présence française dans cette partie du monde. Cette solide identité a été bâtie au fil du temps et des tempêtes de l'Atlantique Nord. C'est grâce à elle que la population de l'Archipel, consciente de la gravité de la crise économique qui la frappe bien qu'elle en ait connu d'autres, a la volonté de demeurer enracinée à ses cailloux parce que ces cailloux c'est chez nous, parce que ces cailloux c'est la France en Amérique du Nord.

M. Henry Jean-Baptiste. Très bien !

M. Gérard Grignon. Quoique l'on puisse penser à Paris dans certains ministères suite à des événements récents que vous connaissez, - malgré la proximité géographique, économique et culturelle aussi permanente des provinces canadiennes anglophones -, les Saint-Pierrais et les Miquelonnais, j'en suis convaincu, se sentent profondément français pour vraisemblablement 95 p. 100 d'entre eux, et encore dans une version pessimiste, car 99 p. 100 serait sans doute plus proche de la réalité.

C'est dire la réalité de notre identité. C'est dire aussi la force de notre culture. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, quelles que soient les stratégies canadiennes, nous sommes inassimilables et nous resterons chez nous.

Mais, si l'explication fondamentale de ce « vouloir rester là » est évidemment cette réalité de notre identité culturelle, la concrétisation de cette volonté demande aussi une très forte volonté politique de notre pays de demeurer présent en Amérique du Nord, la possibilité pour la collectivité territoriale de mener sa propre politique d'adaptation à la crise économique, ainsi que sa politique de diversification.

La volonté politique du Gouvernement s'est d'abord traduite par un effort financier sans précédent pour le maintien du niveau de vie des salariés de la pêche depuis l'arrêt de cette activité. Mais chacun sait que l'assistance, si elle est parfois momentanément indispensable, ne peut s'éterniser. D'ailleurs, les salariés eux-mêmes souhaitent retrouver au plus vite enfin la dignité par le travail. Et cela, monsieur le ministre, le Gouvernement aussi l'a bien compris puisqu'il vient de déployer à nouveau d'appréciables financements afin qu'Interpêche diversifie ses activités, mette en place son plan social, et tout cela à compter du 1^{er} septembre dernier.

Le problème est qu'aucune disposition ne fut prise par Interpêche pour permettre le démarrage des activités à cette date, à savoir l'exploitation du pétrole à Miquelon et la transformation du poisson étranger à Saint-Pierre.

Je crains que cette négligence, dont je vous avais fait part au début de l'été, ne compromette la pérennité de ces activités et, en conséquence, je souhaite que l'Etat adopte la vigilance indispensable afin que l'argent public serve effectivement, et dans les meilleurs délais, au démarrage réel des activités de diversification envisagées.

Quant à l'exploitation du pétoncle, elle exige l'évaluation réelle des stocks ainsi que la surveillance et le contrôle de notre zone économique afin que l'unique ressource qu'il nous reste soit protégée, et garantie la pérennité de son exploitation.

Là encore, l'Etat, en prenant les moyens d'armer le chalutier *La Normande* pour la surveillance de notre zone économique, a fait un effort appréciable, et apprécié. Mieux que quiconque, les marins embarqués connaissent les lieux et ont une conscience aiguë de leur mission.

Mais sans doute faudrait-il réfléchir aux moyens complémentaires indispensables à leur apporter pour qu'ils soient pleinement efficaces.

La volonté politique qui anime la France de rester présente en Amérique du Nord, sous une forme qui, bien évidemment, va au-delà d'une politique d'assistanat, doit aussi conduire à défendre nos droits de pêche traditionnels dans la région. Je ne m'étendrai pas sur cette question dont vous êtes chargé par le Premier ministre de discuter avec les Canadiens. Ces discussions semblent avancées et vous nous informerez sans doute de leur état dès la fin de cette semaine lorsque vous viendrez dans l'Archipel.

Mais je tiens néanmoins à vous réaffirmer que, malgré notre volonté de mener une politique indispensable, de diversification créatrice d'activités et d'emplois, Saint-Pierre-et-Miquelon perdrait son identité si le travail issu de la mer devenait insignifiant.

Le pétoncle est notre seule ressource. Il faut donc la préserver. En période de moratoire, un accord n'est ni urgent ni indispensable s'il n'est ni équitable, ni économiquement rentable.

Qu'il y ait une volonté politique de notre pays, c'est bien, mais il faut aussi que la collectivité territoriale mène sa propre politique d'adaptation à la crise économique ainsi que sa politique de diversification.

J'insisterai uniquement sur un point le financement de la deuxième piste aéroportuaire. Il est illusoire de penser que la situation financière de la collectivité territoriale est suffisamment saine pour lui permettre de faire face au financement qu'il est envisagé d'exiger d'elle pour la réalisation de cette infrastructure.

Cela aboutirait au déséquilibre budgétaire de la collectivité territoriale pour de longues années, abolirait toute possibilité d'investissement dans d'autres domaines comme ce fut d'ailleurs le cas du FIDOM en 1994 et compromettrait définitivement toute volonté de diversification.

C'est pourquoi je renouvelle ma demande qui porte sur deux points : le financement total des travaux pour 1994 et 1995 grâce aux crédits de paiements promis par le Gouvernement ; une participation nettement supérieure de l'Etat.

Aujourd'hui, le temps me manque, et je développerai ces questions vendredi prochain lorsque nous aurons le plaisir de vous recevoir au conseil général. Cependant, je me permets d'anticiper en vous interrogeant sur cinq points qui me paraissent essentiels.

Où en sommes-nous de l'application intégrale de la loi Pons dans l'Archipel ?

Où en sont les décrets d'application relatifs à la majoration des retraites des mères de famille ayant élevé plusieurs enfants, textes attendus depuis 1992 ?

Le Gouvernement a-t-il l'intention de proposer une solution stable au budget de la commune de Miquelon ?

Le Gouvernement étendra-t-il le FNDAE à l'Archipel ?

Obtiendrez-vous du ministère de la santé le solde indispensable aux dépenses incompressibles de fonctionnement de la maison de retraite pour ce qui concerne la section « long séjour » et le centre des handicapés ?

J'ai peu évoqué votre budget, en tout cas pas directement, mais mes collègues Jean-Paul Virapoullé et Henry Jean-Baptiste en ont fait une analyse que je partage. C'est donc bien volontiers que je le voterai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Au titre du groupe République et Liberté, la parole est à M. Paul Vergès.

M. Paul Vergès. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion et le vote du budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer sont l'occasion d'un débat sur la politique générale du Gouvernement dans ces territoires, cette politique relevant aussi et avant tout de l'action de tous les autres ministères.

L'effort budgétaire de l'Etat pour les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales d'outre-mer, donc hors territoires d'outre-mer, va progresser, selon vos propres estimations, monsieur le ministre, de 3,5 p. 100, alors que l'inflation attendue en France est de 1,8 p. 100. Mais de quel taux sera-t-elle dans chacun des départements d'outre-mer? A la Réunion, il a été de 2,4 p. 100 en 1993 et, de juin 1993 à juin 1994, il est évalué à 2,3 p. 100.

Or l'application des deux points de majoration de la TVA se traduira par une hausse supplémentaire de 1,86 p. 100 du coût de la vie. Nous serons donc, sur la base de vos propres chiffres, bien loin des 3,5 p. 100 de vos crédits. Et cela sans tenir compte de la progression démographique.

Le projet de budget pour 1995 se situe à cheval sur deux septennats.

Celui qui se termine a été marqué par le processus de réalisation du contrat sur l'égalité sociale.

Pour la première fois, en effet, une mesure sociale d'importance a été étendue immédiatement aux départements d'outre-mer. Il s'agit du RMI. Certes, pour tenir compte de la différence entre les SMIC, une retenue de 20 p. 100 a été opérée, maintenant une créance individuelle.

La lutte pour l'égalité a également permis l'alignement des allocations familiales sur celles qui sont versées en France.

L'alignement du SMIC doit être mené à son terme. Vous-même, monsieur le ministre, dans une lettre datée du 19 juillet 1993, vous vous êtes engagé. Commentant la décision de ne pas augmenter, le 1^{er} juillet, le SMIC des départements d'outre-mer, vous écriviez : « Il s'agit d'une mesure conjoncturelle qui ne remet pas en cause le calendrier initial, dont le terme du rattrapage est fixé au 1^{er} janvier 1995 ». « Au 1^{er} janvier 1995 ! »

Enfin, le débat continue à propos des autres prestations non étendues ou appliquées dans les départements d'outre-mer suivant des critères différents de ceux de France.

Pour l'immédiat, la question essentielle à la Réunion est celle de la crise sous ses aspects les plus significatifs : crise de l'emploi, avec un pourcentage de chômeurs de 37 p. 100. Crise du logement : les besoins sont estimés à 12 000 logements par an, dont 9 000 aidés. Or les réalisations n'atteignent pas en 1993 les 5 000 logements aidés. Les problèmes sont dans ce domaine multiples : niveau insuffisant de la ligne budgétaire unique, problème du foncier, financement et taux des prêts, problème des logements dits « intermédiaires » ou encore du mécanisme à mettre en place pour l'allocation logement, afin de réduire l'effort des familles les plus nécessiteuses.

J'avais déposé, lors de la discussion de la loi portant votre nom, monsieur le ministre, un amendement proposant une solution visant à moduler l'allocation logement suivant le revenu des familles. Cet amendement a été rejeté ; mais, tôt ou tard, le mécanisme qu'il proposait

devra être repris. Il suffit de lire les documents de réflexion du ministère du logement pour en être convaincu.

La crise, ce sont aussi les problèmes dans l'enseignement, du préscolaire au supérieur.

Une estimation des syndicats d'enseignants et de non-enseignants et des associations de parents d'élèves regroupés dans un collectif chiffre à plus de 3 000 les besoins en personnel enseignant et non enseignant. Le Premier ministre a pris acte de l'action du personnel enseignant et technique, largement soutenu par l'opinion publique. Il s'est engagé, dans une lettre adressée au président du conseil général, à programmer sur cinq ans les efforts de rattrapage nécessaires. En fera-t-il l'annonce publique lors de son prochain séjour à la Réunion ?

Dans le primaire, une étude du conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement évaluée à 1 400 millions le coût de la seule réhabilitation de l'ensemble du parc des écoles primaires.

Dans le secondaire, l'effort de construction des lycées et des collèges devra être poursuivi.

Là aussi, l'effort quantitatif est important, mais encore insuffisant. Parallèlement, il faut d'urgence examiner aussi les autres raisons du retard et des échecs scolaires. Dans son dernier rapport, l'institut d'émission des départements d'outre-mer indique que 50 p. 100 des jeunes Réunionnais quittent le système scolaire sans aucun diplôme.

A la Réunion, plus de 700 millions de francs sont consacrés à la formation professionnelle. En dépit de rapports ou d'audits alarmants attirant l'attention sur la nécessité d'une réforme, on ne sait toujours pas quelles sont les finalités de ce type de formation.

Une décentralisation de l'université dans le sud de l'île a été amorcée cette année. Mais le principe d'une université de l'océan Indien, retenu au sommet d'Antananarivo des chefs d'Etats membres de la commission de l'océan Indien, tarde à devenir réalité. Or elle seule permettrait des échanges permanents et durables entre les jeunes et les universitaires des pays de la zone. Elle doit être un pôle de la coopération et du développement de cet ensemble régional des îles du sud-ouest de l'océan Indien, qui, en une génération, passera de seize millions d'habitants aujourd'hui à près de quarante millions.

Le problème posé dans ces différents domaines est simple : en raison de l'insuffisance des crédits et par absence d'ambition, les moyens dont le Gouvernement dispose ne peuvent imposer des modifications qualitatives qui soient significatives.

Vous me répondrez certainement que l'effort de l'Etat augmentera sensiblement l'année prochaine. Mais quelle est l'évaluation de cet effort en fonction de l'ampleur des besoins et quelle en est l'efficacité en l'absence d'une politique clairement définie ?

La loi tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités dans les départements d'outre-mer a été mise en application depuis le 1^{er} octobre dernier en ce qui concerne les exonérations de charges sociales patronales. Peut-être, en ce début de novembre, est-il encore trop tôt pour juger des effets de la loi. Mais les déclarations de chefs d'entreprise faites préalablement à sa mise en application laissent percer un réel scepticisme quant à la création d'emplois. Ainsi, plusieurs centaines de millions de francs seront versés à certaines entreprises, leur donnant, certes, une aisance plus grande de trésorerie, mais sans garantie que cet effort servira à la lutte contre le chômage.

Mais l'introduction des deux points supplémentaires de TVA dès l'année prochaine va, elle, modifier profondément plusieurs données. Le rapporteur de la commission des finances de notre assemblée sur le projet de loi Perben notait, en juin dernier, que « la hausse du taux de TVA fera augmenter les prix de 1,86 p. 100. Il ajoutait, bizarrement : « ce qui est très faible ». Nous vous avons déjà dit ce qu'il en sera réellement. Pour ne prendre qu'un exemple, notons que la trésorerie générale vient d'adresser une note à toutes les entreprises et collectivités demandant à ce qu'on établisse dès maintenant des avenants sur tous les marchés du BTP, dont une part sera réalisée en 1995 ou qui débiteront l'année prochaine.

Cette hausse du coût des constructions aura des répercussions sur les investissements des collectivités, des entreprises et des particuliers, sur leur volume comme sur le nombre de logements construits et leurs loyers. Or nous connaissons les difficultés des collectivités et des familles à faire face à cette obligation.

Depuis le 1^{er} octobre, certaines entreprises sont exonérées de leurs charges sociales. En application de la même loi, les exonérations de l'AMEXA pour les planteurs n'interviendront qu'à partir du 1^{er} janvier 1995. Or, vous le savez, ces derniers voient les difficultés s'accumuler, notamment avec une taxe sur le foncier non bâti qui devient de plus en plus insupportable. Comme la compensation par l'État d'une exonération de cette taxe en Corse a été décidée, comment expliquer que les planteurs de La Réunion se voient refuser le même traitement ?

Actuellement ont débuté les négociations à Bruxelles sur le règlement sucrier. Les premières propositions faites par la Commission s'appuient sur une baisse du prix du sucre ainsi que sur la suppression des aides nationales. Cela va augmenter l'inquiétude des planteurs de cannes et des producteurs de sucre.

En juin dernier, vous promettiez que la situation des pêcheurs des départements d'outre-mer serait traitée dans un projet de loi que votre collègue, le ministre de l'agriculture et de la pêche, devait déposer. Nous attendons toujours de connaître les dispositions prévues en faveur des pêcheurs des départements d'outre-mer.

Les PME et les artisans sont les plus importants fournisseurs potentiels d'emplois. Ils ont été oubliés dans leur grande majorité comme bénéficiaires des exonérations.

Notre pays est petit. Tout se sait rapidement. Vous ne pouvez donc empêcher certaines catégories sociales de comparer la situation que leur fait le Gouvernement par rapport au sort réservé à d'autres. Vous ne pouvez donc pas, monsieur le ministre, ne pas prendre en compte les revendications légitimes exprimées par les pêcheurs, les agriculteurs, les PME et les artisans.

Permettez-moi de vous dire, par ailleurs, que la déception est grande devant l'absence de tout projet définitif concernant les activités liées à l'exportation. Le décret d'application devait être pris en même temps que la publication de la loi portant votre nom. Les mois ont passé, et rien de concret, à notre connaissance, n'a encore été décidé.

Ne nous faisons pas d'illusions. Nous savons que la portée de ces dispositions déjà en vigueur ou revendiquées sera limitée. Le risque en effet de continuer comme avant va nous entraîner vers l'impasse.

C'est ce qu'affirme, par exemple, le rapport du XI^e Plan qui évoque un scénario « au fil de l'eau » comme un scénario-catastrophe. C'est le constat fait récemment par le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement de la Réunion - le CIRAD -

qui, dans ses études prospectives pour l'an 2010, envisage pour notre pays un « scénario de l'inacceptable » ainsi qu'un « scénario de rupture » sur les trois qu'il recense.

La gravité de la situation impose donc l'urgence d'une solution globale et cohérente.

Je le disais, 1995 marquera le début d'un nouveau septennat. Profitons de ce rendez-vous pour élaborer et mettre en œuvre un grand projet pour la Réunion.

Une de ses bases doit être la réaffirmation du respect du principe de l'égalité, pas seulement sous son aspect financier qui permet tous les discours sur l'assistanat, mais comme reconnaissance de la dignité et de la responsabilité des Réunionnais. Affirmons que le développement se fera sans aggravation de l'injustice sociale.

Offrons surtout une perspective aux Réunionnais pour qu'ils se retrouvent unis au-delà de ce qui les différencie sur les plans politique, social ou religieux.

Ce projet doit nous permettre de sortir de l'impasse et de franchir des obstacles actuellement insurmontables. Il doit nous permettre d'apporter une solution aux trois grands défis qui nous sont posés : celui de notre insertion réaliste dans l'Union européenne, celui de notre insertion dans un environnement régional en totale mutation, et celui de notre insertion dans l'axe de relations qui se réalise sous nos yeux entre l'Afrique australe et les pays du Sud-Est asiatique.

Seul ce grand projet, capable d'unir les Réunionnais en faisant l'objet d'une programmation septennale peut nous permettre d'avancer dans la solution de nos problèmes prioritaires que sont l'emploi, le logement et la formation.

Le budget pour 1995 du ministère des départements et territoires d'outre-mer, comme ceux des autres ministères devrait ouvrir la voie à cette politique partenariale. Les Réunionnais peuvent, se mettre d'accord sur le plan de développement actif déjà soumis à l'appréciation des forces sociales et économiques de toute l'île, le Gouvernement pouvant s'engager ensuite sur un tel projet partenarial.

Dès lors que les responsabilités sont réciproquement définies et que tous s'engagent, la période des discours sera enfin terminée. Cela entraînera certainement la remise en cause des situations acquises, mais, année après année, se mettra enfin en place un paysage réunionnais nouveau.

C'est une nécessité non seulement en regard de la gravité de la situation locale, mais aussi des trois défis que je viens de signaler. Songez, monsieur le ministre, que dans moins de quatre septennats, Madagascar comptera 35 millions d'habitants, l'Afrique du Sud, 72 millions et l'Inde, 1,4 milliard ! Tout l'océan Indien que nous connaissons sera bouleversé. Il nous faut anticiper ces bouleversements et y préparer le million de Réunionnais, chacun selon son niveau de responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Au titre du RPR, la parole est à M. Philippe Chaulet.

M. Philippe Chaulet. Monsieur le ministre, je n'interviendrai pas très longuement sur le budget lui-même, car les rapporteurs et mes prédécesseurs à cette tribune l'ont largement commenté. Je constate simplement qu'il est en progression, ce qui constitue un véritable tour de force dans la conjoncture actuelle et ce qui montre que vous avez su le défendre avec efficacité. Je note également avec satisfaction que les crédits de paiement sont en forte progression, ce qui est très important pour la trésorerie des

collectivités locales d'outre-mer, contrairement aux budgets précédents qui favorisaient toujours les autorisations de programme.

Je voterai donc vos crédits, monsieur le ministre, mais je tiens à appeler votre attention sur deux secteurs en difficulté en Guadeloupe.

Tout d'abord, la pêche. Lors de l'examen de la loi Perben, nous avons discuté du sort des marins pêcheurs mais, malheureusement, nous n'avions pu prendre de décision particulière en leur faveur. Chez nous, ils pratiquent la pêche côtière avec de petites barques de cinq à huit mètres. Or l'inscription au rôle des marins pêcheurs leur coûte aussi cher que pour des bateaux de quinze ou vingt mètres, c'est-à-dire plus de 25 000 francs par an. Vous comprendrez que les jeunes ne veulent plus s'inscrire et qu'il existe aujourd'hui en Guadeloupe ce que nous appelons de « faux plaisanciers ». Ils ne sont pas connus des affaires maritimes, mais ils vont à la pêche et vendent leur poisson. Vous pensez bien que les marins pêcheurs voient cela d'un mauvais œil ! Il faudra remédier à cette situation.

Autre secteur en difficulté : le transport public terrestre de personnes. Loin de moi, monsieur le ministre, l'intention de vous demander la non-application de la loi Sapin en Guadeloupe ! Ce que je voudrais, c'est que la coutume ait en quelque sorte force de loi. En effet, chez nous, 700 transporteurs inscrits à la chambre de commerce exploitent des droits de trafic, ce que nous appelons des « lignes ». Depuis toujours, ces droits étaient reconnus comme des fonds de commerce faisant partie du patrimoine. Ils pouvaient donc être cédés à n'importe quel moment ou faire partie d'une succession, et ce avec la bénédiction des services de l'Etat et du conseil général.

Aujourd'hui, cette tradition est remise en cause. Ne serait-il pas possible de donner aux droits de trafic accordés en Guadeloupe avant le 31 décembre 1993 un caractère définitif, à l'instar de la licence numéro IV pour les débits de boissons ? ils pourraient ainsi être cédés non plus de manière camouflée, mais officiellement, et l'Etat toucherait alors des droits de mutation.

En tout cas, pour la paix sociale dans notre département, il faudrait trouver assez rapidement une solution à ce problème. Je rappelle qu'une grève des transports a paralysé la Guadeloupe pendant trois semaines.

Monsieur le ministre, je tiens à vous féliciter encore une fois pour votre projet de budget que, bien entendu, je voterai. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy, au titre du groupe communiste.

M. Ernest Moutoussamy. C'est la quatorzième fois que je monte à cette tribune afin de discuter des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer. C'est dire, monsieur le ministre, que j'ai eu l'occasion d'apprécier les budgets de plusieurs majorités sans pouvoir vraiment différencier les marques de la gauche de celles de la droite sur les principaux paramètres qui caractérisent la santé économique et sociale de mon département. Je ne vais donc point vous accabler. Du reste, j'ai bien conscience que l'outre-mer impose beaucoup d'humilité, laquelle n'exclut cependant pas la perspicacité.

D'abord, si le budget est la traduction chiffrée d'une politique, comment analyser sérieusement la politique gouvernementale conduite dans les DOM-TOM quand les chiffres qui la déterminent ne sont pas discutés au Parlement ? Est-il normal que, sur les 45 milliards qui, selon vous, seront consacrés à l'outre-mer en 1995, les

parlementaires de ces départements et territoires soient contraints de discuter uniquement sur les 2 milliards et demi de votre budget, tandis que les 43 autres milliards restent recouverts d'une chape de plomb et de silence ? Ils concernent pourtant les domaines essentiels que sont l'agriculture, la santé, l'éducation, les affaires sociales, la culture, les transports, le logement, les dotations d'Etat, la sécurité, la jeunesse...

Heureusement que le ridicule ne tue pas !

Pourquoi donc cette dictature technocratique de la V^e République qui, d'une part, nous empêche de débattre de l'utilisation, du suivi et du contrôle de tous les crédits traduisant la politique du Gouvernement à l'égard des DOM-TOM et, d'autre part, nous oblige à laisser aux cabinets ministériels et aux hauts fonctionnaires le soin de décider de la politique à conduire dans nos régions en se prononçant seuls sur 43 milliards de crédits ?

Cette opacité et cette dissimulation maintiennent dans l'ignorance ceux qui sont désignés par le peuple pour parler en son nom. Elles nous obligent à cautionner par notre silence une duperie d'Etat. Elles nous discréditent.

Monsieur le ministre, le Gouvernement de la République ne peut plus se taire sur cette grande imposture qui salit l'image de la République.

A l'approche des élections présidentielles, la classe politique - les candidats - devrait s'engager sur la mise en œuvre d'une nouvelle conception et sur la transformation des mécanismes et des modalités en vigueur. Ou bien le ministre des départements et territoires d'outre-mer - pourquoi pas vous, l'année prochaine, si le peuple en décide ainsi ? - est en mesure de présenter les crédits de tous les ministères lors de la discussion de son budget, ou bien les principaux ministres concernés doivent le faire en cette circonstance devant les députés. En tout cas, il est temps de gérer les relations entre la France métropolitaine et l'outre-mer dans le respect de la démocratie, de la transparence et de l'égalité.

Monsieur le ministre, devant cette monstruosité administrative, pourquoi s'acharner sur le petit nain qu'est votre budget, alors que les cyclopes camouflés dans l'appareil d'Etat se moquent de nous ?

A quoi bon discuter sur le point de savoir si votre pauvre budget virtuellement progresse ou sincèrement stagne, quand, de toute évidence, il est sans âme parce que dérisoire par rapport aux défis que doit relever l'outre-mer ? D'autant plus dérisoire qu'il est caractérisé par une diminution des autorisations de programme, une régression des crédits de paiement du FIDOM et une faible utilisation des crédits du logement.

En outre, s'inscrivant dans un contexte où le consommateur de l'outre-mer doit subir une pénible ponction du pouvoir d'achat avec une taxe d'embarquement, un relèvement de la taxe additionnelle à l'octroi de mer et une augmentation de deux points du taux de TVA, il pénalise la relance économique.

Au-delà de ces aspects budgétaires négatifs, l'offensive déclenchée par les Américains dans le cadre du GATT contre la banane, les menaces du droit communautaire sur l'octroi de mer, la prise en charge éventuelle par le département d'une partie des dépenses du RMI, la déclaration du patronat affirmant que les exonérations de charges ne créent pas nécessairement des emplois, l'incertitude qui règne sur l'avenir de la filière sucre-rhum, les doutes sur l'insertion professionnelle durable, les attaques contre le principe sacré d'égalité, les dérives de la décentralisation, la nocivité de la coexistence des deux assemblées, les verrous du développement économique et de la

politique du logement, la lutte contre le chômage et l'exclusion, imposent de nouvelles orientations et une autre thérapeutique.

Plus expressément, entre le danger de la récession d'un statut d'indépendance et la paralysie attentiste et administrative du système actuel, une seule assemblée dotée d'un statut particulier est une nécessité incontournable pour s'attaquer au mieux à tous ces problèmes.

Déjà, à l'occasion de la révision institutionnelle du traité de l'Union européenne en 1996, il importe de traduire la spécificité des DOM dans un statut dérogatoire, étant entendu que la dérogation doit être le principe de base de nos relations avec la Communauté européenne, c'est-à-dire l'expression d'un droit différencié, caractérisant notre identité propre.

Trois questions pour conclure, monsieur le ministre.

A la suite de la sécheresse qui a sévi en Guadeloupe, les pertes pour l'ensemble des agriculteurs et des éleveurs sont évaluées à 210 millions de francs. Qu'avez-vous prévu pour eux dans votre budget ? A quand l'indemnisation effective des victimes ?

Quand on sait que l'exclusion se traduit par la perte des droits fondamentaux de l'homme et qu'il y a en Guadeloupe 30 p.100 de la population active au chômage, 30 000 RMIstes, un besoin de 60 000 logements décents, une insertion précaire avec 64 000 CES, on mesure la gravité de la déstabilisation qui menace la société guadeloupéenne. Que pensez-vous faire pour permettre notamment la consommation de tous les crédits destinés au logement ?

Enfin, pourquoi le Gouvernement a-t-il imposé sa volonté de regrouper toutes les activités sucrières de la Guadeloupe sur un seul site : *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Camille Darsières, au titre du groupe socialiste.

M. Camille Darsières. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en l'état des choses outre-mer, il ne me semble pas qu'un débat strictement cantonné aux inscriptions budgétaires puisse présenter grand intérêt. D'ailleurs, quand bien même telle inscription paraîtrait insuffisante, l'impossibilité dans laquelle se trouve le parlementaire d'amender incite à ne considérer le budget spécifique aux DOM que dans sa globalité.

Si ce dernier augmente de 2,28 p. 100, soit 175 millions de francs, l'effort de l'Etat est bien moins important que celui des contribuables de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Martinique, qui ont vu croître la TVA de deux points, soit un plus de 600 millions de francs, représentant un effort supplémentaire de 21 p. 100. Cela signifie, en bref, que le budget propre aux DOM n'est pas significatif de la solidarité de l'Etat avec les départements français les plus pauvres, alignant le plus fort taux de croissance démographique, les taux les plus élevés de chômage et d'échec scolaire, le PIB le plus bas. Après tout, c'est très bien ainsi : la chance de la Martinique, doit relever, d'abord, de l'effort des Martiniquais.

Quant au budget dans son détail, les observations qui, d'ailleurs en pure perte, vous seront faites par votre propre majorité, en diront, à suffire, les insuffisances.

Si le débat budgétaire peut être clos très vite, le problème de fond demeure entier.

Monsieur le ministre, il m'a déjà été donné de vous dire, lors de la discussion de la loi du 25 juillet dernier, mon pessimisme quant à la dynamique que pouvait créer cette loi. Vous m'aviez rétorqué qu'elle n'ambitionnait pas de s'attaquer au fond même du mal, mais tendait,

pour le moment, à proposer quelques avantages en vue d'un soutien immédiat à l'économie des DOM. C'était dire qu'il faudrait un autre débat, exclusivement axé sur la situation économique, pour analyser le mal qui ronge l'outre-mer. Alors seulement on prendra conscience que tout ce qui, jusqu'ici, est fait n'est que saupoudrage, que tout ce qui, jusqu'ici, est dit relève de la langue de bois. Alors seulement on se rendra compte qu'il faudra, tôt ou tard, s'attaquer frontalement à de nombreux tabous, causes véritables du mal.

En voici trois exemples.

Premier tabou : se garder de doter les élus locaux de moyens financiers à la mesure de l'enjeu économique. On ne veut pas en entendre parler ! Il est de bon ton, au contraire, de parler de la faillite outre-mer de la gestion des collectivités locales, notamment des régions.

Singulière façon d'analyser des actions qui ont permis de créer des investissements, donc des chantiers, donc des salaires, donc des emplois, dans les trente-quatre communes de la Martinique pour un montant total, en neuf ans, de plus de 400 millions de francs.

Des actions qui, sur des lycées reçus vêtus de l'Etat, ont permis d'entreprendre plus de 110 millions de francs de réparations ;

Qui, en moins de seize mois, ont abouti à la construction de trois établissements scolaires, permettant de recevoir et de former 3 000 jeunes Martiniquais, arrachés ainsi à la rue et à la délinquance ;

Qui ont contribué à édifier trois centres d'apprentissage, dans le sud et le centre de l'île ;

Qui ont participé à l'amélioration des conditions d'enseignement à l'université des Antilles et de la Guyane, que l'Etat persiste à ne pas voir éclatée en trois campus, sur trois territoires distincts, à Pointe-à-Pitre, à Schoelcher, à Cayenne, avec toutes les conséquences pécuniaires afférentes à cet éclatement ;

Qui ont aidé à la réfection et à l'humanisation de plusieurs hôpitaux communaux.

Tous ces travaux, que l'on n'avait pas faits jusque-là, indispensables pourtant au redressement d'un pays et d'un peuple, ont été menés à bien par des responsables qui n'ont pas voulu, se croisant les bras, laisser se dégrader les choses. Evidemment, il s'en est ensuivi un endettement important, faute pour l'Etat d'avoir compris qu'il fallait assurer aux élus locaux des moyens financiers à la mesure du rattrapage.

Harcelé par des groupes de pression économiques, harcelé par les banquiers qu'il écoute plus qu'il ne veut écouter les élus du suffrage universel, l'Etat a enfin passé outre au tabou du refus d'accorder des recettes conséquentes aux collectivités territoriales. Sur les requêtes insistantes des acteurs économiques, la région Martinique a été mise en mesure de faire entrer en cumul de fiscalité directe, pour les seules deux dernières années 1993 et 1994, 155 millions de francs, alors que la même fiscalité directe, étalée sur neuf ans, de 1983 à 1992, n'avait procuré que 124 millions de francs.

124 millions en neuf ans ; 155 millions en deux ans !

Sans compter que, du fait de l'intervention récente du législateur, pourtant longtemps sollicité en ce sens, une moyenne annuelle de 75 millions de francs de la taxe sur les carburants payée par l'automobiliste martiniquais est spécifiquement affectée au règlement de la dette utile.

Ce sont donc les Martiniquais qui, par eux-mêmes, sont au moment de rétablir une situation qui n'eût pas existé si, moins soupçonneux dès l'origine, le Parlement avait donné aux assemblées locales les moyens financiers

d'impulser le développement. Le fait est suffisamment significatif pour qu'il inspire, monsieur le ministre, une autre vision de la décentralisation par le pouvoir central.

Autre tabou : se garder de doser les élus locaux des moyens juridiques de maîtriser les actions qu'ils sont seuls à connaître tout à fait.

Ne revenons pas sur l'erreur qui a consisté, dans la loi de juillet dernier, à conférer à l'Etat la charge de diriger les actions d'insertion, quand il eût été plus judicieux d'en donner la direction au conseil général et à son président.

Le logement, domaine irritant outre-mer, fait l'objet, périodiquement, d'importantes inscriptions budgétaires. Mais, en fin d'année, on observe de façon plus ou moins narquoise que les crédits votés n'ont pas été consommés.

A la Martinique, des milliers d'ouvriers agricoles, chassés des campagnes par le déclin de l'économie sucrière, sont venus s'installer dans les bourgs et dans la capitale. Sur des parcelles de terres domaniales, ils ont créé des lotissements défectueux qu'il faut tout à la fois réaménager et animer.

Dans le même temps, on doit loger des gens modestes qui n'ont pas les moyens de le faire par eux-mêmes. Des logements à loyer modéré sont nécessaires ainsi que des logements évolutifs sociaux et des logements locatifs très sociaux.

Sont également nécessaires la résorption des quartiers insalubres et le développement social des quartiers.

Cela implique que les crédits prévus pour ces opérations, de nature et de finalité diverses, devraient pouvoir être utilisés de façon souple. Il arrive en effet, que, en cours d'année budgétaire, des modifications s'avèrent indispensables, tel dossier piétinant, parce que le maire n'a pas encore reçu l'intégralité du financement attendu, alors que tel autre, non inscrit initialement, serait en état de passer au stade de l'exécution.

Seuls des responsables locaux seraient à même d'assurer la souplesse nécessaire, ne serait-ce que parce que, eux, ont, dans les reins, l'épée des demandeurs, eux et non pas les fonctionnaires de l'Etat, qui n'ont aucun compte à rendre aux populations.

Il est un troisième tabou à attaquer à tout prix : se garder d'avouer la persistance du pacte colonial.

Parce que l'outre-mer est entré dans la vie publique internationale en tant que colonie, chacun de nos territoires est considéré comme une chasse gardée par les producteurs français, et les tressortissants de ces territoires sont considérés comme des consommateurs captifs.

Une complicité s'est instaurée, comme allant de soi, entre les producteurs et les transporteurs - c'est la pratique du dumping -, entre les producteurs et les milieux bancaires - le taux du crédit bancaire est plus élevé chez nous qu'en métropole ! -, entre les producteurs et la haute administration : c'est la politique de copinage suffisamment écœurante pour avoir un jour provoqué la démission d'un ministre - mais un seul ! - des DOM, M. Robert Lecour, qui avait publié ses motifs de retrait.

Il ne peut y avoir exemple plus actuel que ce qui se trame contre le directeur général du CHRU de Fort-de-France.

Cet hôpital, établissement centralisé, donc sous tutelle, est endetté, comme tous les hôpitaux de France. Une mission du Sénat, conduite par M. Fourcade, a décrit, au début de 1993, sa grande détresse. Le président du conseil d'administration, le conseil d'administration, le président de la commission médicale d'établissement, la commission médicale d'établissement elle-même, les

quatre députés, les deux sénateurs, le président du comité économique et social ont exprimé leur confiance envers ce cadre de direction. Pourtant la tutelle s'apprête malgré tout à le muter, son crime étant les plaintes des fournisseurs en retard de règlement, venus faire le siège du ministère de la santé et celui du vôtre, monsieur le ministre, rue Oudinot.

C'est un fait : même là où le pouvoir politique apparaît en apparence aux élus, la réalité de ce pouvoir est dans les mains des groupes de pression économique, ceux de France ainsi que leurs relais locaux, auxquels s'ajoutent des groupes de pression économique de l'Union européenne.

Que peut un budget des départements d'outre-mer face à tous ces handicaps qui - cela paraît évident -, doivent être traités en amont ? Absolument rien ! Il passe à côté du mal, sans s'en prendre à lui, saupoudrant de mannes une économie dévoyée par des intérêts autres que les intérêts mêmes des DOM. Qui ne voit que la solution implique l'existence d'un véritable pouvoir local de gestion, conférant aux élus locaux du suffrage universel la gestion des affaires propres de leurs régions, un pouvoir fondé sur notre différence, s'exprimant, à l'intérieur, par notre droit permanent à adaptation et, vis-à-vis de l'Europe, par notre droit permanent à dérogation ?

C'est pourquoi il m'apparaît utile d'avancer une proposition positive, monsieur le ministre, reprise de celle qui a été faite par les parlementaires qui nous ont précédés dans cette enceinte - permettez-moi de citer M. Aimé Césaire - que soit organisé, ici, un débat de fond loyal, franc, total, pour l'auscultation, le diagnostic, la thérapeutique qu'implique notre mal, un débat qui n'occulterait ni les voies, ni les moyens du développement des départements d'outre-mer, ni la solution économique, si la solution institutionnelle, faute de quoi, croyez-moi, je le pense profondément, nous ronronnerions dangereusement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoulié, au titre du groupe UDF.

M. Jean-Paul Virapoulié. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il suffit d'écouter les propos qui ont été tenus à cette tribune pour constater que nous traversons une véritable crise identitaire sur le plan économique. Pourtant, après un demi-siècle de départementalisation, nos populations ont su conquérir des droits fondamentaux exceptionnels.

Dans le domaine de la santé publique, par exemple, les départements d'outre-mer, grâce à la qualité de la politique de santé et à celle des droits sociaux qui permet de la financer, sont devenus, dans les régions où ils se trouvent, de véritables havres de prospérité, au regard de la misère environnante : les Antilles par rapport à Haïti, la Réunion par rapport à Madagascar.

Sur le plan de l'éducation aussi, les résultats sont considérables. Nous avons franchi en un demi-siècle le chemin que la métropole a mis des siècles à parcourir. Certes, les objectifs déjà réalisés ne sont pas encore à la hauteur de nos besoins en matière de développement, mais il est indéniable que les départements d'outre-mer ont, pour ce qui est du système éducatif, atteint un niveau élevé.

Dans le domaine social, s'il est vrai que l'égalité des droits est reconnue par la Constitution et qu'elle est intangible, il faut néanmoins constater - les accords signés à la Réunion, au sein de la gauche, l'ont montré - que la revendication de l'égalité sociale relève davantage du désir d'affirmer un droit que de l'expression d'un manque à gagner sur le plan financier.

Selon une évaluation que nous avons faite nous-mêmes, il y aurait à la Réunion, par rapport aux mesures appliquées en métropole, un différentiel non pas de 500 ou 600 millions de francs, mais de 134 millions. Suivez mon raisonnement : même si l'on ajoutait 100, 200, 300, voire 400 millions de francs de droits nouveaux aux 45 milliards que l'Etat transfère dans les départements d'outre-mer, cela ne changerait aucune logique. Cette évidence montre bien que l'attitude négative qui consiste à réclamer toujours plus pour essayer d'activer une tension sociale qui finit par faire reculer les investisseurs est une attitude destructrice.

M. Pierre Micaux, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. L'Etat transfère dans les départements d'outre-mer 3,5 p. 100 du budget général alors que n'y vivent que 2,5 p. 100 de la population française. C'est dire l'ampleur de l'effort consenti.

Malgré cet effort, monsieur le ministre, malgré l'amélioration des conditions matérielles de vie de notre population, nos jeunes, nos travailleurs doutent de plus en plus de l'avenir. Bien que l'amélioration qualitative des conditions de vie soit considérable, le mal-vivre s'aggrave parce que nos populations ne peuvent pas se satisfaire d'un déséquilibre chronique entre les richesses qui sont transférées et celles qu'elles sont à même de produire. Voilà où réside la difficulté.

Alors que faut-il faire ? Certaines solutions ont été esquissées à cette tribune, mais il faudrait, avant tout, que chacun fasse preuve de sincérité, ici et là-bas, et exprime les mêmes vérités ici et là-bas. Si l'on considère que, dans de nombreux domaines essentiels pour le renforcement de la citoyenneté, nous avons atteint un niveau comparable à celui de la métropole, il faut maintenant jouer cartes sur table et définir une logique du développement économique dans chacun de nos départements. Quels sacrifices sommes-nous prêts à consentir ? Quels moyens nationaux et européens pourrions-nous conjuguer suivant la logique définie qui ne doit pas être n'importe laquelle ?

Pour cela, encore faut-il que chacun oublie les combats d'arrière-garde sur les institutions, sur la distinction entre égalité et parité, sur le distinguo entre égalité collective et égalité individuelle : quand l'égalité individuelle est nécessaire, il faut l'assurer et lorsqu'il est indispensable d'instaurer l'égalité collective, c'est elle qu'il faut privilégier. Cela doit être inscrit dans la loi, mais il faut éviter de piéger le débat et de tendre encore la situation sociale afin de ne pas accroître les risques d'explosion.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je pense bien sincèrement que personne ne pourra échapper à la volonté politique exprimée par les citoyens des départements d'outre-mer. Nous voulons que le Gouvernement ait le courage d'élaborer, avec ceux qui en manifesteront le désir, une nouvelle logique économique fondée sur le développement de la responsabilité des acteurs locaux, prenant en compte notre identité régionale et conjuguant différemment le partenariat entre l'Etat et nos collectivités locales, le partenariat entre la puissance publique et les acteurs privés.

A la veille de la renégociation du traité de Maastricht et de l'important débat présidentiel, nous sommes donc fondés à demander, avec beaucoup d'humanisme et de réalisme, un nouveau statut économique des départements d'outre-mer dans le cadre du statut départemental.

Il faut profiter de la renégociation du traité de Maastricht pour instaurer, à l'égard des Etats européens, un statut économique spécifique des départements d'outre-mer sans oublier les autres régions ultra-périphériques. A cet égard, je regrette que le sujet soit traité dans l'une des

annexes du traité et non intégré dans le corps du texte. Néanmoins cette annexe est une base de réflexion susceptible d'être enrichie et qui peut servir dès à présent de point de départ à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement.

Il en va de même pour la loi dite « Perben » qui a été critiquée par une partie de l'opposition. Pour la petite histoire, je dois vous indiquer que le conseil régional de la Réunion, dans sa décision modificative n° 2, a adopté un crédit de 3 millions de francs pour faire la publicité de ses dispositions. Que les intéressés cessent d'avoir deux langages, l'un ici, l'autre chez nous ! Cette décision prouve que ces dispositions sont bonnes : même si elles ne représentent pas une panacée, le conseil régional de la Réunion estime qu'il faut en faire la publicité.

Laissons de côté l'hypocrisie, sachons avec Aristote qu'il n'est pire inégalité que de traiter de la même façon des personnes qui se trouvent dans des situations différentes. Nos administrés, nos compatriotes, nos concitoyens nous traiteront de lâches si nous n'avons pas le courage de substituer au langage égalitaire celui de la vérité, si nous n'avons pas le courage de substituer au langage de la main tendue celui de la production, si nous n'avons pas le courage de créer un modèle de développement propre à chaque département d'outre-mer qui nous resituerait dans le contexte européen, dans le contexte national et dans le contexte régional.

Telles sont, monsieur le ministre, les attentes de nos concitoyens. Le groupe UDF votera bien sûr votre budget parce qu'il est un élément positif dans ce débat, bien qu'il ne soit pas déterminant. Ni la France ni Paris ne se sont faits en un jour. Ainsi en est-il aussi pour les départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à Mme Christiane Taubira-Delannon.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Monsieur le ministre, votre budget augmente de 7,74 p. 100, mais si l'on corrige ces chiffres du transfert opéré en faveur des fonds pour l'emploi, la croissance n'est plus que de 2,28 p. 100. Si les crédits de paiement progressent, les autorisations de programmes y diminuent, peut-être pour rompre avec la tradition d'affichage de projets qui restent ensuite dans le domaine des probabilités.

La ligne budgétaire unique sera augmentée de 100 millions de francs pendant cinq ans sur ordre du Premier ministre. Tant pis, si ces fonds ne sont pas totalement consommés, tant mieux, plutôt, pour l'Etat puisque, même s'il est pétri de bonne volonté, il n'est pas aussi riche que son prestige veut lui en donner l'air.

Pendant les quinze minutes dont je dispose, je ne vais pas tourbillonner dans la ronde des chiffres jusqu'à me donner le vertige. Je m'en abstiendrai donc, d'abord parce que c'est à vous, monsieur le ministre, qu'il appartient d'assurer le marketing de votre budget, ensuite, parce que le simple bon sens me rappelle que, tous les ans à cette époque, l'Etat a l'obligation de présenter son budget, obligation qui n'est que l'envers de son droit de décider de quel poids il pèsera sur les citoyens lesquels sont, bien entendu, tous égaux, sauf ceux qui sont un peu plus égaux que les autres devant les améliorations proposées et les divers arrangements possibles.

Je me dispenserai surtout de commenter ce budget parce que je ne suis pas vraiment impressionnée par l'étalage faramineux de millions et de milliards de francs qui finissent par constituer une masse incommensurable, si

l'on s'attache à leurs effets cumulatifs d'année en année, mais qui, en fait, redevient dérisoire, voire indécente au regard de ce qu'apportent les terres d'outre-mer par leur position géographique, par leurs espaces terrestres et maritimes, par leurs ressources naturelles, par leurs marchés de consommation, par l'énergie et l'ingéniosité de leurs habitants, par la diversité culturelle, par la trahison d'une partie de leurs élites, par l'emploi irrationnel d'une partie de leurs populations. Tous ces éléments s'articulent pour consolider le pouvoir central et faire que la France puisse afficher une présence dans trois continents, sur trois océans et continuer à faire partie des grandes puissances.

Je m'abstiendrai également de commenter ce budget, parce qu'il me semble préférable de tirer profit du solennel de ce rituel annuel pour vous adresser des messages de fond, des messages politiques.

Je ne mettrai pas en cause, monsieur le ministre, votre connaissance du terrain - vous avez parcouru l'outre-mer - ni votre intelligence politique ni même votre volontarisme en faveur de cet outre-mer. C'est pourquoi je laisse à d'autres le loisir d'engager avec vous des querelles d'apothicaire sur ce budget et sur son contenu, même si elles sont nécessaires, voire indispensables, puisqu'elles portent sur le nerf de la guerre. Cependant, je voudrais savoir de quelle guerre il s'agit.

S'agit-il de la guerre pour la santé publique ?

En Guyane, le service gynécologie-obstétrique de l'hôpital de Cayenne doit faire face à un taux de natalité de 29 p. 1 000 et à un taux de mortalité périnatale de 34 p. 1 000. Pour cela il dispose de trente-cinq lits budgétés, mais il a installé quarante-quatre lits en marge des normes des appareillages réglementaires et il lui en faudrait cinquante-cinq, tout cela parce que, depuis quinze ans, la dotation budgétaire de lits n'a pas varié.

Que sera-t-il prévu en faveur de la formation des études médicales et de l'amélioration du plateau technique du laboratoire de biologie de l'hôpital pour lutter contre la propagation du sida ?

Qu'est-il prévu, en général, monsieur le ministre, pour résorber les 140 millions de francs d'endettement de l'hôpital de Cayenne, 124 millions d'endettement de l'hôpital de Saint-Laurent, pour mettre en place un fonds de roulement en rapport avec leurs besoins en trésorerie, pour prendre les mesures de réformes structurelles qui garantissent la pérennité de leur fonctionnement et rendent confiance à leurs personnels, à la fois dans leurs structures et dans leurs missions ?

S'agit-il d'une guerre en faveur de la qualité de l'éducation, une éducation respectueuse de la diversité de la richesse culturelle, équitable sur toute l'étendue du territoire et soucieuse de déboucher à la fois sur l'emploi et sur l'épanouissement de l'individu ?

Dans ce cas, qu'est-il prévu pour que chaque rentrée cesse d'être l'occasion d'une guerre de communiqués entre l'administration, les syndicats, les parents d'élèves, les collectivités et pour que les besoins et la sécurité de nos enfants soient enfin pris en compte ? Qu'est-il prévu pour que cessent de fleurir ces écoles d'immigrés, en marge de l'autorité chargée de veiller à l'égalité des chances et à la cohésion nationale ?

S'agit-il d'une guerre contre les inégalités face au logement ?

Dans ce cas, existe-t-il des dispositions en faveur des ménages moyens, pour qu'ils aient accès à la propriété à des coûts de crédit raisonnables ?

S'agit-il d'une guerre contre l'aberration foncière, qui fait de l'Etat le propriétaire privé de 90 p. 100 du territoire, en vertu de textes relevant de la monarchie du siècle dernier ?

Dans ce cas, à quand ce décret d'application dont nous sommes unanimes à reconnaître l'urgence ?

S'agit-il, monsieur le ministre, d'une guerre contre la corruption et la gestion délictueuse des fonds publics ?

Dans ce cas, monsieur le ministre, la Guyane est-elle une terre d'exception une fois de plus ?

Se pourrait-il qu'un rapport qui circule dans Cayenne, où la chambre demande au Gouvernement de saisir le procureur de la République, ne soit pas parvenu jusqu'au Gouvernement ? Ou doit-on comprendre l'inaction comme une prime, un bonus à l'incompétence et au manque de rigueur morale ? La corruption financière est peu de chose comparée à la corruption morale qui en est la matrice, et cette corruption morale doit trouver en face d'elle une rigueur absolue. Faute de quoi, nous serons autorisés à penser que le vent du large atténue les rigueurs de la justice.

S'agit-il d'une lutte contre tous ces fléaux qui démobilisent la population et lui interdisent de continuer à croire à la cohésion sociale ?

Dans ce cas, comment empêcher la jeunesse de Guyane de se rendre compte que le premier employeur de Guyane aujourd'hui et demain, ce n'est ni l'Etat, ni EDF, ni les collectivités, mais les trafiquants de drogue, petits, moyens ou gros, liés ou non à des cartels, qui vendent presque impunément leur ticket pour l'enfer ? Comment convaincre les entreprises, notamment les PME, qui, en période de vaches maigres, se retrouvent pressurées, que l'effort qui leur est demandé est un effort normal dans un processus de relance ?

Vous faites votre métier, monsieur le ministre, et vous nous rappelez à dessein que certaines collectivités ont retrouvé leur équilibre ou sont en voie de le retrouver grâce à des taxes nouvelles. Nous le savons, parce que c'est sur nous qu'elles pèsent, mais c'est le jeu, bien entendu. Vous faites votre métier, et tant pis si le malade doit mourir guéri, sans avoir réalisé ce qu'il doit réaliser et dans la déchéance de ceux qu'il est censé servir.

Vous faites votre métier. Je fais et je ferai le mien, avec de plus en plus d'ardeur. Mon métier, c'est de dire à la jeunesse de Guyane et d'outre-mer qu'elle a sa place dans le présent et dans l'avenir, mais qu'elle devra la conquérir, grâce aussi aux adultes qu'elle va trouver à ses côtés. Je m'emploierai pour ma part à aider cette jeunesse à ciseler son idéal.

Monsieur le ministre, je ne voterai pas votre budget, pour les raisons que je viens d'évoquer. Je ne le rejeterai pas davantage, pas seulement en hommage aux efforts que vous avez accomplis mais par égard pour ceux qui verront une partie de leurs problèmes résolus grâce à ces efforts. Je m'abstiendrai, une absence active et clairement exprimée, pour vous signifier que je refuse de participer à cet épisode parce qu'il nous maintient dans notre ghetto, qu'il doute de notre dignité, et parce que, au terme de plus d'une année d'efforts de ma part pour engager le dialogue, je constate leur inutilité.

M. le président. La parole est à M. André-Maurice Pihouée.

M. André-Maurice Pihouée. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, l'analyse du budget des départements d'outre-mer, tous ministères confondus, nous permet de constater une progression de l'effort budgétaire de l'Etat en faveur de nos collectivités. Ce budget

passé, en effet, de 44,1 milliards de francs en 1994 à 45,9 milliards de francs pour 1995, soit une augmentation de 4,08 p. 100. Cette progression est indéniabla et me paraît d'une très grande importance. Les départements et territoires d'outre-mer paraissent moins touchés par la rigueur.

Plus encore que l'accroissement chiffré, je constate avec satisfaction une volonté forte de rattraper les retards de crédits de paiement afin d'éviter des annulations ou une non-consommation. Je me réjouis ensuite de la poursuite de l'effort de soutien à l'investissement, ce qui permet à l'Etat de jouer son rôle de partenaire à part entière.

Cela est vraiment encourageant car nos problèmes restent aigus et je voudrais ici en évoquer trois qui mettent en jeu la cohésion sociale et le développement économique harmonieux de nos départements.

D'abord, cette cohésion sociale ne sera possible qu'avec une relance rapide de l'emploi. Les mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle prises dans la loi spécifique à l'outre-mer de juillet 1994 se mettent peu à peu en place. Ainsi, dans le présent budget, apparaît déjà l'embryon de ce que sera demain le FEDOM, le fonds pour l'emploi dans les DOM.

Cependant, tous les efforts doivent être entrepris pour que le système réglementaire complet devienne opérationnel le plus rapidement possible. Je compte donc sur vous, monsieur le ministre, pour que tout soit entrepris dans ce sens.

Pouvez-vous me donner l'assurance que le FEDOM sera reconduit à l'avenir ? A quel niveau ? Comme vous le savez, la pérennité dans les mesures est une donnée absolument nécessaire dans nos départements. C'est à cette seule condition que l'outre-mer sortira de ce développement à vitesse différée qui lui est souvent propre.

Ma deuxième préoccupation concerne l'enseignement, où un rattrapage programmé des postes d'enseignants et de personnels administratifs et techniques est complètement nécessaire, et bien sûr la mobilité.

En ce qui concerne la mobilité, l'effort de l'Etat, associé à celui des collectivités locales, est clairement affiché, tant sur le fonctionnement des organismes responsables, ANT, CNARM, que sur les actions à mettre en place. Je regrette cependant que le handicap de la distance ne soit pas mieux pris en compte par l'Etat : le coût des voyages, aussi bien dans la filière formation-emploi qu'en ce qui concerne les regroupements familiaux, pose encore des problèmes. La négociation que vous avez engagée avec les compagnies aériennes de la Réunion permettra-t-elle de relancer les voyages familiaux ?

S'agissant des jeunes travailleurs, pouvez-vous nous donner des indications sur les moyens techniques qui auront été dégagés afin d'accroître le nombre de formations et le placement professionnel de nos jeunes ?

Certes, nous savons que cette politique est très largement tributaire des débouchés économiques, mais la situation des Dom-Tom est autrement plus complexe. Cependant, nous savons aussi que, pendant de nombreuses années encore, une politique de mobilité sera incontournable pour offrir à nos jeunes de nouveaux horizons culturels et professionnels.

La dernière de mes préoccupations, et non des moindres, concerne le logement. Il demeure l'un des principaux facteurs de cohésion sociale car, non seulement il contribue à l'épanouissement individuel et familial, mais encore il joue un rôle très important dans la politique de l'emploi en maintenant ou en créant des emplois directs, sans oublier, bien évidemment, les effets induits.

Nos besoins sont connus, énormes, mais ils sont loin d'être satisfaits. Des mesures s'imposent rapidement, mais il faut d'abord apprendre à penser le logement outre-mer.

Des mesures concrètes pourraient être prises dans ce but.

Il faudrait d'abord augmenter les moyens financiers consacrés au logement. La ligne budgétaire unique n'est vraiment pas à la hauteur de nos ambitions.

Il faudrait aussi repenser le système de l'allocation logement en le personnalisant.

Il faudrait, en outre, traiter autant que possible les facteurs tels que le prix du foncier, la nature des terrains, le mode de révision des prix, indexés sur les formules métropolitaines, autant de facteurs qui pénalisent les entreprises contraintes de fournir pour un prix moindre et imparfaitement révisable le même niveau de prestations.

Il est aussi nécessaire de repenser les dispositifs qui laissent à l'écart un nombre important de ménages qui ne peuvent bénéficier ni des produits sociaux ni de la défiscalisation.

Pour toutes ces raisons, je compte sur vous pour mettre en route une vraie relance du logement et en particulier du logement intermédiaire.

En résumé, même si, tout comme vous, je suis intimement convaincu de la nécessité d'assainir nos finances publiques, il me semble indispensable, au-delà, que l'Etat garde à l'esprit une constance dans l'effort à accomplir. Mieux anticiper, c'est avant tout mieux construire.

Les DOM-TOM ont trop souvent été relégués à l'arrière-ban de l'action gouvernementale. Nous avons engagé avec vous, et tout l'outre-mer vous a suivi, une nouvelle politique pour nos départements. Celle-ci en a initié une nouvelle donne afin d'offrir à l'ensemble de nos concitoyens plus d'espoir, plus de responsabilité et plus de dignité par et dans le travail.

Le chemin est donc enfin tracé vers une véritable citoyenneté. C'est pourquoi nous assumons ce budget, tout en restant vigilants parce que l'édifice demeure fragile. Je voterai ce budget sans état d'âme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Kamilo Gata.

M. Kamilo Gata. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat budgétaire nous offre chaque année la possibilité de mesurer la concrétisation de la politique annoncée par le Gouvernement et de dresser un constat de son action.

Je limiterai mon propos à la situation des territoires d'outre-mer et notamment à celle de Wallis-et-Futuna.

Les territoires d'outre-mer ont reçu un traitement inégal de la part du Gouvernement depuis le mois de mars 1993.

Celui-ci avait annoncé la poursuite de la mise en place des accords Matignon pour la Nouvelle-Calédonie, et vous avez respecté votre parole, monsieur le ministre. Ainsi, lors du débat budgétaire du mois de novembre 1993, vous aviez indiqué que la Nouvelle-Calédonie bénéficierait pour les cinq ans à venir d'un contrat de plan d'un montant de 1 855 millions, sur une enveloppe globale de 4 milliards.

En ce qui concerne la Polynésie française, vous aviez pris acte, tout comme le gouvernement précédent, de la suspension des essais nucléaires et de ses conséquences économiquement désastreuses pour ce territoire, et vous

avez conclu avec les Polynésiens un pacte de progrès économique et social. Pour son financement, vous aviez annoncé, lors du débat budgétaire de l'année dernière, en plus de dispositions diverses spécifiques, que la Polynésie française bénéficierait pour les cinq ans à venir d'un contrat Etat-territoire d'un montant de 1 416 millions de francs.

Pour Wallis-et-Futuna, j'ai relu attentivement votre discours de l'année dernière pour ce même budget sans y trouver la moindre indication précise relative à un tel contrat. Il nous a fallu attendre le mois de janvier 1994 pour apprendre que Wallis-et-Futuna bénéficierait pour les cinq ans à venir d'un contrat de plan Etat-territoire d'un montant de 58 millions de francs.

Ce contrat de plan est trop modeste pour avoir une quelconque efficacité économique et sociale, et vous l'avez d'ailleurs bien compris puisque vous avez proposé de l'amender par un plan de développement économique, social et culturel. Ce plan était en cours de négociation avec l'Etat depuis 1991, et il est regrettable que le Gouvernement n'en ait pas pris acte dès mars 1993. Il aurait fallu que le Gouvernement fasse preuve de la même célérité que celle avec laquelle il a traité le pacte de progrès de la Polynésie française pour proposer à temps au territoire de Wallis-et-Futuna un plan porteur d'espoir de développement, permettant le rattrapage d'un retard structurel séculaire.

J'aurais tendance à dire que Wallis-et-Futuna est un territoire économiquement sinistré, et cela pour plusieurs raisons.

La première est que, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, aucun chantier important n'est actuellement en cours de réalisation depuis la fin de la construction du lycée en 1993. De plus, la Caisse française de développement n'a financé en 1993 que la construction d'une cinquantaine de logements sociaux. Il en sera de même en 1994, alors qu'elle en a financé quatre-vingts par an entre 1990 et 1993. Enfin, l'opération « bétonnage » de la route de Futuna est complètement bloquée depuis 1993. Cette situation a privé les Futuniens de ressources monétaires très appréciées ces dernières années.

La seconde raison est que les crédits délégués par les différents ministères à leurs services déconcentrés sont très insuffisants pour leur permettre d'assurer un fonctionnement correct et efficace.

Ainsi, le service de santé du territoire recevra pour 1994 moins de 27 millions de francs pour son fonctionnement alors qu'il lui faudrait au moins 32 millions. Bien sûr, l'Etat a fait un effort financier important en 1993 pour éponger le déficit des deux années antérieures, mais il reste insuffisant puisque ce déficit persistera encore à la fin de 1994. Qu'en sera-t-il en 1995 ?

Le service de l'enseignement a également été insuffisamment doté pour 1994. J'en veux pour preuve les difficultés financières que rencontre actuellement l'unique lycée du territoire, qui n'a reçu que 300 000 francs pour son fonctionnement au lieu des 1 100 000 francs nécessaires. De même, pour la mise en place de trois nouvelles sections techniques, il n'a reçu que 500 000 francs là où il aurait fallu 1 800 000 francs pour créer une seule section. Dans l'enseignement primaire, les instituteurs attendent toujours la reconnaissance de leurs compétences par l'Etat, qui devrait leur accorder la parité de salaire avec leurs collègues expatriés en poste dans le territoire.

Le dernier exemple que je citerai concerne l'enveloppe déléguée par le ministère du travail et de l'emploi pour les chantiers de développement pour jeunes et pour adultes. En 1992, cette enveloppe était de 7 millions,

montant maintenu pour 1993 lors du débat du budget primitif, mais réduit ensuite à 6 millions. On a annoncé pour 1994 une enveloppe de 4,5 millions. Qu'en sera-t-il pour 1995 ?

J'avais également appelé votre attention, lors de la rencontre de partenariat avec la Commission des Communautés européennes à Bruxelles, les 26 et 27 mai dernier, sur un aspect particulier des fonds mis à disposition des PTOM au titre de la coopération financière, ceux sous forme de capitaux à risques, gérés par la Banque européenne d'investissement. L'Etat étant le seul représentant des PTOM français auprès de l'Union européenne, je vous avais demandé que cette dotation soit, également mise très rapidement à disposition du territoire de Wallis-et-Futuna. La Commission ayant alors donné son accord, y a-t-il eu un suivi de votre part ?

J'ai pris bonne note de l'effort important consenti en 1994 pour la subvention d'équilibre puisque le montant a été porté à plus de 5 millions, et qu'il a été maintenu pour 1995.

En revanche, la subvention relative à la desserte aérienne et maritime est réduite de moitié dans votre budget puisqu'elle passe de 3 millions à 1,5 million. J'aimerais connaître la raison de cette réduction car l'augmentation de votre budget doit aussi se traduire par une augmentation des dotations à destination des territoires d'outre-mer.

Les crédits FIDES augmentent pour la section générale et diminuent pour la section locale, notamment en matière de crédits de paiement. Pour 1994, le comité directeur du FIDES a octroyé 18 millions pour Wallis-et-Futuna en section générale et 2,3 millions en section territoriale. Si le montant de la section générale est à peu près correct, celui de la section locale est par contre fort modeste.

Je voudrais préciser ici que le FIDES section territoriale et la subvention d'équilibre constituent les deux dotations qui permettent à l'assemblée territoriale de procéder à des dépenses d'investissement, en sus de ce qu'elle fait déjà avec les fonds propres du budget territorial. A la demande de tous les élus du territoire, vous avez bien voulu abonder la subvention d'équilibre pour 1994 en la portant de 3 à 5 millions. Je vous demande de bien vouloir procéder à la même opération pour le FIDES section territoriale destiné à Wallis-et-Futuna. J'espère que les membres du comité directeur vous suivront dans cette voie et qu'ils feront de même pour 1995.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais vous questionner sur un certain nombre de dotations relatives au territoire qui ne sont pas individualisées sur le budget. De combien vont augmenter les indemnités de la chefferie en 1995, et qu'en est-il de leur retraite ? De combien va augmenter la dotation relative à la formation professionnelle ? Prévoyez-vous le concours de l'Etat pour la mise en place sur le territoire de l'aide à l'enfance, c'est-à-dire les prestations familiales ? Enfin, en ce qui concerne le Fonds d'aide au développement économique et social, le FADES, le comité directeur du FIDES ne l'a pas doté en 1993 et pas encore pour 1994. Que ferez-vous pour 1995 ?

Enfin, en ce qui concerne les institutions, vous avez proposé des réformes administratives. Selon vos services, il semble que vous souhaiteriez remplacer les circonscriptions administratives par des communes. Je tiens à vous dire, monsieur le ministre, que personne à Wallis-et-Futuna ne souhaite la création de communes, car tout le monde a le sentiment que ce serait une façon d'affaiblir les chefferies et de supprimer les traditions coutumières.

Monsieur le ministre, j'espère que vous apporterez des réponses à toutes ces questions que se posent nos concitoyens de Wallis-et-Futuna. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Communication du Gouvernement sur la sécurité à l'hôpital (M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé).

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

Départements et territoires d'outre-mer (suite).

- Départements d'outre-mer :

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 13 au rapport n° 1560) ;

M. Léon Bertrand, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 1564, tome I).

- Territoires d'outre-mer :

M. Gaston Flosse, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 14 au rapport n° 1560) ;

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 1564, tome II).

- Départements et territoires d'outre-mer :

M. Pierre Micaux, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1565, tome IV).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

